

La mémoire à l'épreuve des violences

Regards croisés sur la prise en charge des victimes

Roannes, le 28 novembre 2017, de 13h30 à 17h
à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les
violences faites aux femmes

Dre Muriel SALMONA

Psychiatre-psychothérapeute

Présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

site : memoiretraumatique.org

Les violences faites aux filles aux femmes et à leurs enfants et aux filles domestiques

- **Les violences faites aux femmes et aux filles sont avant tout des violences sexistes permises par les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes, dans un contexte historique de discrimination sexiste et de domination masculine.**
- **La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes** adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993 (1) donne avec l'article premier la définition suivante de la violence à l'égard des femmes et des filles : « tout acte de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »
- **La violence contre autrui étant elle-même définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (2002) comme :** « La menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir qui entraîne ou risque d'entraîner un traumatisme ou un décès, des dommages psychologiques, un mal-développement ou des privations. »

Les violences faites aux filles aux femmes et à leurs enfants

- **La notion de féminicide définie comme le meurtre d'une femme ou d'une fille parce qu'elle est de sexe féminin** (crimes «d'honneur», violence conjugale, meurtres sexuels, meurtre de femmes prostituées, filles éliminées avant ou après la naissance, ...). **est de plus en plus utilisée et intégrée dans les lois de plusieurs pays.**
- **Ces violences faites aux femmes et aux filles massivement commises par des hommes sont un fléau qui transcende les pays, les ethnies, les cultures, les classes sociales et les classes d'âge.**
- **Ces violences sont traumatisantes** et représentent une atteinte grave à l'intégrité physique et psychique des femmes et des filles qui en sont victimes.
- **Ces violences sont une affaire de droit**, la loi des différents pays qualifie la plupart d'entre elles en crimes et délits que la justice est supposée reconnaître, punir et réparer, car ces violence sont une violation de leurs droits fondamentaux à la vie, à la sécurité, à une égale protection de la loi, à ne pas subir de discrimination sous aucune forme, à l'égalité et à la dignité, au meilleur état de santé physique et mentale possible, et à ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les violences faites aux femmes et enfants dans le monde

- chiffres de l'[OMS 2013](#) pour les femmes :
 - **1 femme sur 3 a subi des violences physiques ou sexuelles par un partenaire intime (violences les plus fréquentes)**
- chiffres de l'[OMS 2014](#) pour les enfants (enquête de victimation dans 133 pays):
 - 22, 4% des adultes ont subi des violences physiques dans l'enfance
 - 36,3% des violences psychologiques, 16,3% des négligences graves
 - **18% des filles ont subi des violences sexuelles, et 7,6% des garçons**
- Derniers chiffres de l'[OMS 2016](#) pour les enfants (enquête Hillis janvier 2016)
 - un enfant sur quatre a subi des violences physiques
 - **une fille sur cinq a subi des violences sexuelles au moins une fois dans sa vie**

Les violences faites aux filles, aux femmes et à leurs enfants

- **Les chiffres dans le monde sont accablants** : selon [un rapport de l'OMS](#) (2) en 2013, 35% des femmes ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de leur partenaire intime, ou des violences exercées par d'autres que leur partenaire, et suivant les pays jusqu'à 71 % des femmes subissent des violences. 1 fille/5 a subi des violences sexuelles (OMS, 2016 ; Hillis)
- Toujours selon ce rapport la plupart de ces violences sont commises dans le cadre de la famille et du couple, presque un tiers de toutes les femmes ayant eu une relation de couple ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de leur partenaire intime et 38% du total des meurtres de femmes sont commis par des partenaires intimes..

Les violences faites aux filles, aux femmes et à leurs enfants

- **En France les chiffres sont d'une ampleur considérable aujourd'hui**
99 femmes et 35 enfants ont été tués depuis le début de l'année:
- **En 2016 : 123 femmes tuées par leur conjoint, partenaire ou leur ex-conjoint, ex-partenaire, soit une femme tous les 3 jours ;** 33 hommes ont été tués par leur conjointe ; et 25 enfants ont été tués - 9 lors de féminicides, 16 en situation de séparation. Dans 17 cas sur les 28 où l'auteur de l'homicide est une femme (soit 60,71 %), la victime masculine avait commis des violences antérieures sur sa partenaire. 19% des homicides en France. 43% des féminicides ont lieu dans 1 contexte de séparation (principale circonstance avant «dispute» et jalousie) 30% assassinats DAV.
- **10% des femmes déclarant dans l'enquête ENVEFF (2000) avoir subi des violences conjugales dans l'année qui précède,** ce chiffre passant à 25% pour les femmes les plus jeunes (3). 223 000 femmes en 2014, 14% qui portent plainte
- **Plus d'1 femme sur 5 (20,4%), déclare dans l'enquête CSF (2008) avoir subi au moins une fois dans sa vie une forme de violences sexuelles** (attouchements forcés, tentative de rapports forcés, ou rapports forcés) (4). Parmi elles, 6,8% déclarent au moins un rapport sexuel forcé au cours de leur vie (tandis que les hommes sont 6,8 % à déclarer au moins une forme de violences sexuelles au cours de sa vie et 1,6 % au moins un rapport sexuel forcé).
- **Les femmes et les filles sont chaque année 223 000 à subir un viol ou une tentatives de viol :** 93 000 pour les femmes adultes, 15 000 pour les hommes, plus de 130 000 pour les mineures, et plus de 30 000 pour les mineurs) 10% qui portent plainte (1% de condamnation aux assises)

LES VIOLENCES SEXUELLES EN 2016



Source :
Enquête « Cadre
de vie et
sécurité » 2012-
2017, INSEE-
ONDRP-
SSM-SI

- **93 000 femmes**
âgées de **18 à 75 ans** déclarent avoir été victimes de viols et/ou de tentatives de viol sur une année.
- **9 victimes sur 10**
connaissent l'agresseur.
Dans **45%** des situations, l'agresseur est leur conjoint ou ex-conjoint
- **Moins d'une victime sur dix**
déclare avoir déposé plainte
- **Près de la moitié**
n'ont fait aucune démarche auprès d'un.e professionnel.le ou d'une association



Source :
Ministère de
l'Intérieur

- **37 000 victimes**
de violences sexuelles, mineures et majeures, ont déposé plainte ou ont fait l'objet d'une constatation par les services de police et de gendarmerie
- **85 % sont des femmes**
- **1 viol sur 3**
commis sur une femme majeure, parmi ceux enregistrés par les forces de sécurité, est le fait de son **partenaire ou ex-partenaire**
- **Plus de la moitié**
des victimes de violences sexuelles connues des forces de sécurité sont **mineures**. Parmi elles, 8 sur 10 sont des **filles**.
- **1 agression sur 3**
commises sur un mineur a eu lieu dans le cercle familial



Source :
Ministère de la
Justice

- **6 064 personnes**
ont été condamnées pour des faits de violences sexuelles
- **99 % sont des hommes**
- **1 personne condamnée sur 2**
pour viol ou agression sexuelle l'est pour des faits commis sur des **majeurs de 15 ans**

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

VIOLS ET AGRESSIONS SEXUELLES EN FRANCE *Premiers résultats de l'enquête Virage*

L'enquête Virage passe en revue les violences sexuelles par espace de vie (études, travail, espace public, conjoint.e, ex-conjoint.e, famille et proches), au cours des douze derniers mois et de la vie entière.

Ces 12 derniers mois,

- **52 400 femmes** ont été victimes d'au moins un **viol**,
- **36 900 femmes** ont été victimes d'au moins une **tentative de viol**,
- **580 000 femmes** ont subi au moins une **agression sexuelle** (dont viol et tentative de viol).

Parmi celles qui ont subi au moins un viol ou une tentative de viol dans leur vie,

- **40 %** les ont vécus durant **l'enfance (avant 15 ans)**,
- **16 %** les ont vécus durant **l'adolescence (entre 15 et 17 ans)**,
- **44 %** les ont vécus à **l'âge adulte (après 18 ans)**.

C'est au sein de l'espace privé que se produisent la plupart des viols et des tentatives de viols*

- **16,1 ‰** des victimes ont été violées par un membre de **la famille**,
- **13,9 ‰** des victimes ont été violées au sein du **couple** (conjoint.e, petit.e-ami.e, ou ex),
- **9 ‰** des victimes ont été violées au sein de **l'espace public**,
- **2,6 ‰** des victimes ont été violées par un **collègue de travail** ou **d'études**.

* Proportion des victimes exprimée en ‰, une même victime peut subir plusieurs viols dans des espaces de vie différents



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE
DES FAMILLES,
DE L'ENFANCE
ET DES DROITS DES FEMMES



Les violences faites aux filles aux femmes et à leurs enfants

- **201 000 femmes subissent des violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint (dont 54 000 de violences sexuelles) par an, ces violences étant souvent répétées.** 16% des femmes victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles portent plainte, 27% ont vu un médecin, 20% un psychiatre ou un psychologue, 8% ont appelé un numéro vert d'aide aux victimes, 10% a rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes et 17% a parlé de sa situation aux services sociaux
- **Enfants victimes des violences conjugales en cas de violences conjugales, les études que cite [le Rapport Mondial sur la violence et la santé de l'OMS en 2002](#) montrent que les enfants sont témoins directs des violences dans 40 à 60% des cas et que 40% de cas de maltraitance sur enfants sont liés à la violence conjugale (27), l'enquête ENVEFF (5) a rapporté que 2/3 des enfants vivant dans des foyers avec violences conjugales en avaient été témoins. Dans le cadre des appels au 119 : 80% des enfants victimes de mauvais traitements ont été témoins de violences conjugales ; pour les parents, les enfants ont été perçu comme cause des violences conjugales dans 19 % des cas ; les violences conjugales augmentent le risque de mauvais traitement aux enfants (6 à 15 fois plus de risque)**

Les violences envers les femmes

Grave problème de société et enjeu majeur de santé publique

- **Un 5ème plan triennal interministérielle de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes (2017-2019)**
 - **formation des professionnels** (médecins, policier.e.s, gendarmes et nouveau : sapeur-pompier.e.s) qui sera systématisée,
 - **la protection des femmes victimes, de leurs enfants** (ordonnance de protection, tel. grand danger)
 - **leur prise en charge sociale et médico-psychologique**, médecins référents dans tous les hôpitaux, protocole d'hospitalisation des enfants exposés à un homicide intra-familial)
 - **et la prise en compte des jeunes femmes** particulièrement exposées aux violences, dans le couple et sur internet, Les femmes vivant en milieu rural, des femmes handicapées victimes de violences, des femmes résidant dans les territoires d'outre-mer et des femmes étrangères
 - **La protection des mères et des enfants doit être assurée pendant la séparation**
- **Développer une prise en charge psychologique adaptée en direction des femmes victimes de violences**, première étape incontournable du processus de reconstruction, est un enjeu majeur de santé publique. Les femmes victimes de violences doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge : s'effectuant par un.e professionnel.le formé.e à la spécificité de ce type de psychotraumatisme, privilégiant l'unité de lieu avec la prise en charge somatique.

Les violences envers les enfants

Grave problème de société et enjeu majeur de santé publique

- **Un premier plan interministérielle de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants (2017-2019 vient d'être lancé le 2 mars 2017)**
- **Il comprend 4 axes**
 - **Axe 1 : améliorer la connaissance et comprendre les mécanismes des violences** (recensement annuel des statistiques du nombre d'enfants morts par violences intra-familiales, systématisation des examens post-mortem en cas de mort inattendue du nourrisson, travail d'analyse systématique en cas de mort d'enfant, améliorer les connaissances sur l'inceste)
 - **Axe 2 : sensibiliser et prévenir** (promouvoir une éducation sans violence, prévention exposition à la pornographie, campagnes d'infos, outils sur les violences sexuelles, sensibilisation au syndrome du bébé secoué)
 - **Axe 3 : former pour mieux repérer** (médecins référents dans tous les hôpitaux, formation à la détection, à l'impact des violences conjugales sur les enfants, renforcer les liens entre 119 et 39-19)
 - **Axe 4 : accompagner le enfants victimes de violences** (formation au recueil de la parole de l'enfant, soins pris en charge à 100%, soins spécifiques des psychotraumas, prise en charge immédiate des homicide intra-familiaux)

Les violences faites aux filles aux femmes et à leurs enfants

- **Dans la famille les jeunes filles ont été particulièrement victimes de violences au cours de l'enfance et de l'adolescence (enquête CVS, : 23%** des enquêtées ont subi des violences physiques (coups violents, tabassage, menace armée, tentative de meurtre) au cours de leur vie. Dans la plupart des cas, ces violences ont été exercées par des adultes et le plus souvent dans le cadre de la famille. En effet, près des deux tiers des coups et autres brutalités ont été infligés par un membre de la famille ou un proche (père/beau-père ; mère/belle-mère ; famille et proches),
- **14% des enquêtées ont subi des agressions sexuelles (attouchements du sexe, tentative de viol, viol) au cours de leur vie (moins de 21 ans).** C'est majoritairement dans le cadre de la famille que sont commises ces agressions sexuelles et celles-ci sont principalement perpétrées par des proches. Les trois quarts des viols ont été commis par un membre de la famille, un proche ou leur petit ami. Rappelons que [les enfants handicapés subissent quatre fois plus de violence](#), les filles étant les plus touchées par ces violences.

Les violences faites aux filles aux femmes et à leurs enfants

- **Pour les violences sexuelles dans 80% des cas l'agresseur est connu de la victime** et seules 10% des victimes portent plainte (moins de 2% en cas de viols conjugaux et intra-familiaux) ; 29% des victimes vont consulter un psychiatre et un psychologue, 13% a rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes et 11% a parlé de sa situation aux services sociaux, 9% ont appelé un numéro vert d'aide aux victimes. Pour les chiffres vous pouvez consulter la [lettre n°1](#) de l'observatoire national des violences faites aux femmes de novembre 2013.
- **Les femmes jeunes et les filles sont en plus grand danger de subir des violences sexuelles, toutes les études montrent que près de 50% des violences sexuelles sont commises sur des filles de moins de 16 ans, 60% sur des mineures de 18 ans.** La première expérience sexuelle est forcée pour 3 à 24% des femmes suivant les pays (en France 8,7%), et le pourcentage est encore plus élevé parmi les filles de moins de 15 ans (23). De même les femmes et les filles handicapées subissent 3 à 4 fois plus de violences

Les violences faites aux filles aux femmes et à leurs enfants

- **Aucune femme, aucune fille dans le monde n'est à l'abri de subir des violences en raison de son sexe.** A tout moment de leur vie, dans leur petite enfance, leur enfance, leur adolescence, à l'âge adulte ou pendant leur vieillesse, les femmes peuvent subir de mauvais traitements physiques ou moraux et des violences sexuelles, et vivre dans la peur.
- L'auteur des violences est majoritairement un homme, une personne connue de la victime, le plus souvent un proche. Aucun espace de vie des femmes et des filles n'est protégé. Et les espaces habituellement considérés comme les plus protecteurs - la famille, le couple - où amour, soins et sécurité devraient normalement régner, sont ceux où se produisent le plus de violences.
- **Plus les femmes sont jeunes et/ou en situation de vulnérabilité plus elles subissent de violences :** qu'elles soient mineures, femmes handicapées qui subissent quatre fois plus de violences, femmes sans toit, femmes immigrées, réfugiées, racisées, en situations prostitutionnelles, vivant dans des pays en guerre...).

Des violences traumatisantes

- **Les violences faites aux femmes et aux filles sont particulièrement traumatisantes sur le plan psychologique et neurologique**, et elles sont à l'origine de chocs psychologiques et de troubles psychotraumatiques graves et fréquents.
- **Les violences subies par les filles, les femmes et leurs enfants sont celles qui ont le plus grand potentiel traumatisant en dehors des tortures** : jusqu'à 58 % des victimes de violences conjugales et de 60 à 80 % des victimes de violences sexuelles risquent de développer un état de stress-post-traumatique contre seulement 24% chez l'ensemble des victimes de traumatismes (1, 2).
- **Les chiffres des violences faites aux femmes étant particulièrement accablants avec le tiers des femmes qui rapportent avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles dans leur vie**, le nombre de femmes présentant des troubles psychotraumatiques est très important

Un grave problème de santé publique

- **"Il s'agit d'un problème mondial de santé publique, d'ampleur épidémique, qui appelle une action urgente"**, nous dit la Dre Margaret Chan, directeur général de l'OMS dans le rapport établi en 2013 avec des données recueillies pour 81 pays
- **Les études internationales et l'Organisation mondiale de la santé en 2010 ont démontré et reconnu qu'avoir subi des violences est un des déterminants principaux de la santé** : soins en psychiatrie (état de stress post traumatique, troubles anxieux, dépressions, tentatives de suicide, insomnies, phobies, troubles de la mémoire, troubles alimentaires, addictions, etc.), en médecine générale (stress, douleurs et fatigue chroniques, etc.), en cardiologie, en gynéco-obstétrique, en gastroentérologie, en endocrinologie, etc., hospitalisations répétées, multiplication des arrêts de travail, mise en invalidité...
- Le **rapport de l'OMS de 2013 (2)** montre que la violence accroît fortement la vulnérabilité des femmes face à toute une série de problèmes de santé à court et à long terme ; il souligne que le secteur de la santé doit prendre plus sérieusement en considération la violence à l'encontre des femmes», a déclaré la Dre Claudia Garcia-Moreno de l'OMS.

Les troubles psychotraumatiques

- **Les troubles psychotraumatiques sont des conséquences normales et universelles des violences** qui s'expliquent par la mise en place de mécanismes neuro-biologiques et psychiques de survie à l'origine d'une mémoire traumatique.
- **les atteintes sont non seulement psychologiques, mais également neurologiques avec des dysfonctionnements importants des circuits émotionnels et de la mémoire, visibles sur des IRM**, dont nous connaissons depuis plusieurs années les mécanismes psychologiques et neuro-biologiques
- **Ils ne sont pas liés à la victime mais avant tout à la gravité de l'agression, au caractère insensé des violences, à l'impossibilité d'y échapper, ainsi qu'à la mise en scène terrorisante et à l'intentionnalité destructrice de l'agresseur.** La vulnérabilité de la victime (liée au handicap, à la maladie, à l'âge et au fait d'avoir déjà subi des violences) est un facteur aggravant de ces psychotraumatismes.

Les troubles psychotraumatiques

- **Sans une prise en charge adaptée ces troubles psychotraumatiques peuvent durer des années, des dizaines d'années, voire toute une vie.**
- **Ils sont à l'origine pour les victimes traumatisées d'une très grande souffrance mentale et d'un possible risque vital (suicide, conduites à risque).**
- **Ils ont un impact considérable sur leur santé démontré par les études internationales que ce soit sur leur santé mentale (troubles anxieux, dépressions, troubles du sommeil, troubles cognitifs, troubles alimentaires, addictions, etc.), leur santé physique (troubles liés au stress et aux stratégies de survie), la santé de leurs enfants et leur qualité de vie.**
- **Les troubles psychotraumatiques liés aux violences sont à l'origine d'une importante demande de soins, d'hospitalisations répétées, d'arrêt de travail, de mise en invalidité, etc.** Et nous savons aussi qu'avoir subi des violences est un des principaux déterminants voire le déterminant principal (quand les violences ont été subies dans l'enfance) de l'état de santé des personnes même 50 ans après.

Les troubles psychotraumatiques

- **Alors que nous disposons depuis plus de 10 ans de toutes les connaissances nationales et internationales, la gravité de leurs conséquences psychotraumatiques fait toujours l'objet au mieux d'une méconnaissance, d'une sous-estimation et parfois même d'un déni que ce soit auprès des professionnels et du grand public.**
- **Et l'immense majorité des femmes victimes de violences se retrouvent seules, abandonnées, sans reconnaissance des préjudices subis, ni de leurs conséquences, sans protection, ni soins adaptés, à elles de survivre dans une grande souffrance et une insécurité totale, de se protéger et se réparer comme elles peuvent.**
- **De plus les stratégies de survie, qu'elles sont dans l'obligation de développer, sont un facteur d'exclusion, de pauvreté, et de vulnérabilité à de nouvelles violences.** Sont en cause une loi du silence implacable qui s'impose à elles, et un manque de formation des professionnels qui ne sauront pas dépister les violences, ni rechercher, diagnostiquer puis soigner les troubles psychotraumatiques.

Les troubles psychotraumatiques un scandale de santé publique

- Comme je le dénonce dans mon ouvrage *Le livre noir des violences sexuelles* cet abandon sans protection ni soin de la très grande majorité des victimes de violences est un véritable scandale de santé publique. D'autant plus que nous disposons depuis plus de 10 ans de toutes les connaissances nationales et internationales sur la réalité des violences et la gravité de [leurs conséquences psychotraumatiques](#) .
- Ces troubles psychotraumatiques peuvent durer des années, des dizaines d'années, voire toute une vie, et ils ont un impact considérable sur leur santé, la santé de leurs enfants, leur insertion sociale et professionnelle et leur qualité de vie. Ils représentent également un coût financier très important pour les États.

Les troubles psychotraumatiques

- **Nous savons très bien décrire cliniquement ces troubles psychotraumatiques, les diagnostiquer, et nous savons les traiter efficacement** (avec une récupération des atteintes neurologiques grâce à la neuroplasticité du cerveau), nous savons aussi qu'avoir subi des violences particulièrement dans l'enfance est un des déterminants principal voire le déterminant principal (quand les violences ont eu lieu dans l'enfance) de l'état de santé des personnes même 50 ans après (Felitti et Anda, 2010) (11).
- **Et nous savons enfin que laisser des victimes de violences traumatisées sans soin est un facteur de risque de reproduction de violences de proche en proche et de générations en générations**, les victimes présentant un risque important de subir à nouveau des violences, et aussi d'en commettre pour un petit nombre d'entre elles (ce qui suffit à alimenter sans fin un cycle des violences), comme je l'explique dans mon article [Lutter contre les violences passe par la protection et le soin des victimes](#)

La formation des professionnels de santé

- **Pourtant, à l'heure actuelle, les médecins et les autres professionnels de la santé ne sont toujours pas formés ni en formation initiale, ni en formation continue.** Lors d'[une enquête récente auprès des étudiants en médecine](#) en 2013 (13) plus de 80 % ont déclaré ne pas avoir reçu de formation sur les violences et 95% ont demandé une formation pour mieux prendre en charge les victimes de violences ; et l'offre de soins adaptés est très rare, et n'est pas répartie sur tout le territoire et les DOM-TOM.
- **Le dépistage systématique et universel par les professionnels de santé, seul garant pour un réel dépistage des victimes de violences, et une véritable prévention primaire, et recommandé par les études internationales,** est encore très loin d'être mis en place. En France malgré le rapport Lebas seuls quelques professionnels de santé et quelques services d'obstétrique le font à l'heure actuelle.

Des textes internationaux et européens

- Les États ont pourtant l'obligation de protéger les femmes contre la violence et d'assurer soins, justice et réparations aux victimes.
- Dans son article 6 la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ([CEDAW](#)), invitait en 1979 les États à prendre « toutes les mesures appropriées, y compris les dispositions législatives, pour réprimer, sous toutes leurs formes le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes » .
- Le Conseil de l'Europe a adopté en 2002 un texte juridique, [« la Recommandation »](#), définissant une approche globale pour mettre fin à la violence envers les femmes .
- En 2005, dans [la Déclaration de Varsovie](#) (16), les chefs d'Etats et les chefs de gouvernement du Conseil de l'Europe ont réaffirmé leur engagement à combattre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes.
- la [Convention d'Istanbul](#) (17) du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et de la violence domestique (convention contraignante considérée comme "norme d'excellence" par [l'ONU-Femmes](#)) à la session de la Commission de la Condition de la Femme tenue à New York, la Dre Chan s'est jointe au Secrétaire général des Nations Unies et aux chefs d'autres entités des Nations Unies pour demander que la « tolérance zéro » s'applique à la violence à l'encontre des femmes.

Des textes nationaux

- **En France il existe un arsenal juridique important qui en prend en compte les violences faites aux femmes, arsenal encore à parfaire mais qui pourrait s'il était réellement appliqué être déjà efficace. De plus en plus d'efforts sont faits pour lutter contre ces violences et il semblerait qu'enfin une prise en compte de ce grave problème de santé publique soit en train d'émerger :**
nous avons à nouveau [un ministère des Droits des femmes](#), depuis 2012, un haut conseil à l'égalité femmes hommes, un observatoire national des violences faites aux femmes, la [MIPROF](#) (mission inter-ministérielle de lutte contre les violences faites aux femmes et de lutte contre la traite des êtres humains) qui a mis en place un groupe de travail sur la formation des professionnels de santé, [un quatrième plan interministériel triennal de lutte contre les violences faites aux femmes](#) et de nouvelles loi qui améliorent la protection des victimes de violences ([le projet d'une loi cadre sur les droits des femmes](#) avec un volet pour améliorer la protection des femmes victimes de violences qui a été adopté par le Sénat en première lecture le 17 septembre 2013, [loi de renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel](#) (adopté par l'assemblée nationale le 4 décembre 2013) et un [projet de loi](#) pour la ratification de la convention d'Istanbul ayant été présenté à l'Assemblée nationale le 15 mai 2013.

Des soins adaptés nécessaires

- Mme Najat Valaud-Belkacem, qui était ministre des Droits des femmes s'est prononcée [le 3 septembre 2013](#) sur la nécessité que les femmes victimes de violences puissent recevoir **des soins rapides sans frais par des professionnels formés** : « Ces soins sont de plus en plus pertinents, de mieux en mieux adaptés.
- **Il s'agit de les diffuser, pour qu'ils soient de plus en plus connus. La psycho-traumatologie apporte désormais des réponses solides.** Il faut veiller à ce que l'offre de soin soit à la hauteur des besoins. L'objectif est simple : faire en sorte qu'une victime de violences puisse s'inscrire, rapidement et sans frais, dans un protocole de soins établi selon les règles de l'art.»

Les violences faites aux filles, aux femmes et à leurs enfants

- **Les violences faites aux femmes et aux filles englobent la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, au sein des relations intimes avec des partenaires, au sein des institutions, du travail, dans le cadre du soin, des études, du sport et dans les espaces publics.** Cet ensemble comporte aussi les mariages précoces, les mariages forcés, les violences liées à la dot, les crimes d'honneur, les mutilations sexuelles féminines et les autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme. Il faut y ajouter la violence liée à la traite et à l'exploitation des êtres humains, au proxénétisme et à la prostitution. En font également partie la violence perpétrée ou tolérée par l'Etat, et les crimes commis contre les femmes durant les conflits armés.
- **Les violences permettent à leurs auteurs d'alimenter maints stéréotypes qui confortent toutes les formes de domination, des hommes sur les femmes, des riches sur les pauvres, des puissants sur les faibles,** stéréotypes qui, sans ces violences, auraient dû disparaître.

Des troubles neuro-biologiques

- **l'impact des violences sexuelles chez les victimes est non seulement psychologique avec des troubles psychotraumatiques très fréquents, mais également neuro-biologique**, (avec des atteintes de circuits neurologiques et des perturbations endocriniennes des réponses au stress).
- **Une étude récente menée par une équipe de chercheurs internationaux** (allemands, américains et canadiens), **et publiée début juin 2013 dans l'"American Journal of Psychiatry"**, **a mis en évidence des modifications anatomiques visibles par IRM de certaines aires corticales** du cerveau de femmes adultes ayant subi dans l'enfance des violences sexuelles. ces aires corticales qui ont une épaisseur significativement diminuée par rapport à celles de femmes n'ayant pas subi de violences sont celles qui correspondent aux zones somato-sensorielles des du corps ayant été touchées lors des violences
- **Récemment, des altérations épigénétiques ont également été mises en évidence chez des victimes de violences sexuelles dans l'enfance, avec la modification d'un gène (NR3C1)** impliqué dans le contrôle des réponses au stress et de la sécrétion des hormones de stress (adrénaline, cortisol), altérations qui peuvent être transmises à la génération suivante.

Un problème majeur de santé publique

- ¹ **Avoir subi des violences, surtout pendant l'enfance, est un déterminant majeur de la santé des adultes (ONU), même cinquante ans après (étude de Felitti et Adda, 2010) si il n'y a pas de prise en charge spécifique, avec une corrélation très importante avec la survenue d'accidents cardio-vasculaires, de morts précoces, de suicides, de dépressions, d'addictions, d'obésité, de troubles psychiatriques, de conduites addictives, de marginalisation, de délinquance,**
- ¹ **Avoir subi des violences est le déterminant principal pour subir des violences ou en commettre ... (ONU, 2010)**
- ¹ **c'est un problème majeur de santé publique**

Un problème majeur de santé publique

- 1 Les conséquences des violences sur la santé sont actuellement très bien documentées par de très nombreuses études internationales (des revues analytiques très référencées de ces études internationales ont été faites en 2010 par
- 1 **A. McFarlane** The long-term costs of traumatic stress: intertwined physical and psychological consequences World Psychiatry,
- 1 **et en juin 2011 par la Dre Michèle C. Blake** dans l'American Journal of Lifestyle Medicine : *Intimate partner violence and adverse Health Consequences : implications for clinicians*)
- 1 **et reconnues par [l'Organisation Mondiale de la Santé en 2010](#),**

LES VIOLENCES CONJUGALES

- ¹ Il s'agit d'**un processus** au cours duquel un partenaire ou un ex-partenaire adopte à l'encontre de l'autre des comportements agressifs, violents et destructeurs.
- ¹ **Le recours à la violence a pour objectif le contrôle et la domination de l'autre, la victime est sous emprise de l'agresseur. La violence englobe la violence physique, verbale, psychologique, sexuelle, économique.**
- **les violences conjugales touchent en majorité les femmes** , elles constituent **des circonstances aggravantes** pour la justice et sont considérées comme **un délit** quelque soit l'ITT pénale (incapacité totale de travail) ou un crime (homicide, viol, actes de torture ou de barbarie).
- **.Elles sont intentionnelles et spécifiques**
- **Elles sont fréquentes, répétées et durables, elles continuent fréquemment après la séparation.**
- **Elles touchent toutes les couches de la société, tous les âges.**
- **Elles ont de graves répercussions sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants sociales = problème de santé publique**
- **Elles de graves répercussions sociales = problème sociopolitique.**

Violences et grossesse

- La grossesse est une situation de **plus grande vulnérabilité**
- Elle implique normalement plus de protection, la femme enceinte est censée être valorisée socialement
- Les violences pendant une grossesse sont particulièrement **impensables** et elles sont donc **les plus méconnues**, elles sont **sous-estimées voir niées**
- Les femmes enceintes qui subissent des violences se sentent d'autant plus isolées, en échec et « anormales »
- Les violences peuvent précéder la grossesse, débuter pendant la grossesse et continuer après la grossesse
- Les violences vont avoir de lourdes conséquences sur le déroulement de la grossesse (grossesse précoce, non désirée, IVG, mauvais suivi, grossesse à risque, HTA, diabète, risque d'avortement, d'accouchement prématuré, de mort fœtale, d'hypotrophie, etc...)
- Quand elles précèdent la grossesse, **un viol peut-être à l'origine de la grossesse**

Les violences pendant la grossesse

- **Les violences pendant la grossesse concernent plus de 6 % des femmes enceintes**
- **Elles sont un facteur de risque très important pour la santé de la mère, du fœtus et du nouveau-né avec de graves conséquences sur le suivi, le déroulement de la grossesse, le travail, l'accouchement et le post-partum, il est d'autant plus nécessaire de dépister ces violences le plus tôt possible.**
- Les femmes de 15 à 45 ans ont déclaré des taux de violences plus élevés que celles de plus de 45 ans, période (15-45) qui correspond aux années de procréation de la femme (enquête canadienne, Ottawa, 1999)
- Chez les femmes qui ont déclaré des violences pendant leur grossesse, 90% ont subi des violences dans les 3 mois suivant l'accouchement, le nombre de violences ayant augmenté après la naissance (Muhajarine, 1999).(45).

Violences conjugales pendant la grossesse

- **40% des violences conjugales ont débutées pendant la grossesse**, les femmes victimes enceintes étaient **4 fois plus nombreuses** que les autres femmes **victimes à dire qu'elles avaient subi des violences « extrêmement graves »** (coups, strangulation, menaces de mort par armes, agressions sexuelles), **45% des femmes victimes de violences pendant leur grossesse ont subi des blessures physiques dont 10% ont déclaré avoir souffert de lésions internes et subi une fausse-couche** (enquête nationale canadienne auprès de 12300 femmes, 1993).
- les femmes enceintes victimes de violences conjugales ont **de 40 à 60 % plus de risque d'hypertension artérielle et de saignements vaginaux**, le **risque de prématurité est de 37% plus élevé**; le **taux d'hypotrophie est de 17% plus élevé** (Silverman, 2006);
- Il a été démontré qu'un traumatisme non pénétrant infligé à l'abdomen maternel peut provoquer **un décollement du placenta, un travail et un accouchement prématuré, une hémorragie foeto-maternelle et la mort du fœtus** (Purwar, 1999)
- Les femmes victimes de violences déclarent **2 fois plus de fausses-couches antérieures** (Saurel-Cubizolles et al., 1997);

les enfants victimes des violences conjugales

- **Les enfants sont particulièrement exposés à des troubles psychotraumatiques lors des violences conjugales avec 60% de risque de développer un état de stress post-traumatique**
- **les enfants lors de violences conjugales vivent dans un climat de grande insécurité et de terreur, toute leur énergie passe dans la mise en place de stratégies de survie et de défense**
- **Il est essentiel de les protéger, d'assurer leur sécurité et de leur donner des soins spécialisés**
- **Il est essentiel aussi pour leur avenir de leur donner une meilleure image du monde adulte, en leur redonnant confiance en un monde d'égalité, de fraternité et de justice où la loi du plus fort ne règne plus**

les conséquences des troubles psychotraumatiques sur les enfants

- **Les enfants témoin des violences conjugales présentent davantage de problème de santé :**
 - retard de croissance, allergies, troubles ORL et dermatologiques, maux de tête, maux de ventre, troubles du sommeil et de l'alimentation, et ils sont plus victimes d'accidents (8 x plus d'interventions chirurgicales)
- **ils présentent fréquemment des troubles de l'adaptation :**
 - phobies scolaires, angoisse de séparation, hyperactivité, irritabilité, difficultés d'apprentissage, troubles de la concentration
- **ils présentent fréquemment des troubles du comportement**
 - 10 à 17 fois plus que des enfants dans un foyer sans violence, dont des comportements agressifs vis à vis des autres enfants, 50% des jeunes délinquants ont vécu dans un milieu familial violent dans l'enfance

les conséquences des troubles psychotraumatiques

- **Les enfants traumatisés par des violences conjugales peuvent présenter à l'âge adulte (Rossman – 2001) une augmentation :**
 - du risque d'être à nouveau **victimes de violences** tout au long de la vie
 - du risque de présenter **des conduites agressives**
 - du risque de présenter **des conduites à risque**
 - du risque de présenter **des conduites délinquantes et des troubles psychiatriques** (40 à 60 % d'hommes violents avec leur partenaires ont été témoin de violence conjugale dans l'enfance).
- **Les troubles psychotraumatiques peuvent représenter pour ces enfants un risque vital :**
 - avec une augmentation du risque d'avoir **un accident mortel** et une **augmentation du risque suicidaire** (à x 20)

Les violences psychologiques

- **Au sein du couple des conjoints (majoritairement des hommes) peuvent s'autoriser à exercer des violences psychologiques dans le cadre d'un rapport de domination et d'instrumentalisation sur leur partenaire et sur les enfants, le plus souvent en toute impunité (au 39-19, 84% des violences rapportées sont des violences psychologiques) parce que notre société inégalitaire banalise voir tolère ces violences**
- **Ces violences sont le plus souvent des conduites dissociantes et anesthésiantes, d'auto-traitement. Elles sont une drogue et génèrent une véritable addiction** qui permet aux agresseurs d'échapper à situations de stress, de malaise et de souffrance psychique liée à une mémoire traumatique provenant le plus souvent de violences subies dans l'enfance ou de violences conjugales dont ils ont été témoins.
- **Ces rapports de domination parasitent gravement les relations de couple entre les hommes et les femmes du fait des stéréotypes véhiculés mais aussi des symptômes psychotraumatiques qui brouillent les représentations sur les rapports amoureux et la sexualité des hommes et des femmes**

Les violences psychologiques

- **Ces violences psychologiques sont souvent présentes dès les premières rencontres** mais elles sont noyées dans un climat de séduction
- **Elles sont repérées mais la conjointe ne s'autorise pas à en tenir compte du fait des stéréotypes sexistes véhiculés par la société** (les hommes c'est comme ça ils sont maladroits, ils sont exigeants, ils ont des besoins sexuels, dans un couple il faut faire des concessions, les femmes sont plus sensibles et romantiques, c'est normal d'être au service de l'homme que l'on aime) **et du fait qu'elle pense que ce n'est pas intentionnel** (il ne se rend pas compte, il a souffert, je vais le changer, lui expliquer...) et du fait de la tolérance de la société aux comportements de pression et d'abus d'autorité
- **Elles vont s'intensifier ensuite progressivement tissant une toile d'araignée autour de la victime** au fur et à mesure de son engagement et des efforts qu'elle va déployer pour s'adapter

Les violences psychologiques

- **L'arme principale utilisée lors de violence psychologique est l'incohérence au niveau de la communication** : incohérence au niveau des propos, des attitudes, des réactions, des comportements, des émotions,
- **associé à la mise en place de tout un climat d'intimidation, de pression, de dénigrement, de critiques incessantes et d'humiliation.**
- **Cette incohérence et ce climat va rapidement déstabiliser la victime et entraîner chez elle une paralysie psychique, une grande confusion, une importante douleur morale** et des stratégies de survie et d'évitement qui vont entraîner la détérioration de son image et un sentiment douloureux d'incompétence que ce soit au niveau intellectuel, comportemental, relationnel, social et émotionnel très culpabilisant.
- **Ce processus transforme la victime en esclave soumise, robotisée, sous emprise à la merci de l'agresseur**

Les violences sexuelles

- **Les violences sexuelles n'ont rien à voir avec le désir sexuel** ce sont des violences particulièrement efficaces pour exercer sur autrui **une domination, mettre en place une emprise, dégrader, détruire, réduire en esclavage, instrumentaliser** les victimes pour son confort personnel (comme « médicaments », comme « source de revenus », comme « esclave »)
- **L'auteur des violences est seul responsable de ses actes**, les violences sont intentionnelles et le plus souvent préméditées, la victime est piégée dans un scénario qui ne la concerne pas
- **Elles sont utilisées comme armes de guerre** (de plus en plus), comme **instruments de tortures, comme armes de domination, d'esclavage, de soumission et de prise de possession** du corps et du psychisme des victimes
- **Tout comme la torture la dégradation, l'humiliation, l'atteinte à la dignité humaine génèrent chez les victimes un sentiment de mort psychique et de réification**, elles se perçoivent comme des survivantes et même comme des « mortes vivantes » réduites à des objets, leur vie devient un enfer

Les violences sexuelles

- **Les hommes (majoritairement) peuvent s'autoriser à exercer des violences sexuelles dans le cadre d'un rapport de domination et d'instrumentalisation sur les enfants et les femmes, le plus souvent en toute impunité (en France moins de 10% des viols (12 000/120 000) font l'objet d'une plainte et 3% d'un jugement et 1% d'une condamnation 1200/120 000), parce que notre société inégalitaire banalise voir tolère ces violences**
- **Ces violences sexuelles des adultes sur les enfants et des hommes sur les femmes sont le plus souvent des conduites dissociantes et anesthésiantes, d'auto-traitement. Elles sont une drogue et génèrent une véritable addiction** qui permet aux agresseurs d'échapper à une souffrance psychique liée à une mémoire traumatique provenant le plus souvent par de violences subies dans l'enfance.
- **Ces violences sexuelles sont tellement omniprésentes qu'elles parasitent gravement les relations amoureuses entre les hommes et les femmes du fait des stéréotypes véhiculés mais aussi des symptômes psychotraumatiques qui brouillent les représentations sur la sexualité des hommes et des femmes**

Un crime ou un délit parfait ?

- **Les violences sexuelles sont le prototype de « crime parfait »**
- **Dans l'immense majorité les agresseurs restent impunis** (pour les viols seulement 10 % font l'objet de plaintes, 3% de jugement)
- **La loi du silence règne particulièrement à l'intérieur des familles, du couple des institutions des entreprises**, c'est à la victime de ne pas faire de vagues, de ne pas « détruire » la famille, le couple..., d'être compréhensive, d'être gentille, que ce n'est pas si grave, qu'il y a pire ailleurs ...
- **Un pourcentage important des victimes mineures de violences sexuelles 38 % vont être totalement amnésique des faits à l'âge adulte (étude WILLIAM, 1994) ou être amnésique 59 % lors de période plus ou moins longues(étude Briere, 1993)**
- **La méconnaissance des conséquences psychotraumatiques des violences, des mécanismes neuro-biologiques en jeu**, font que les symptômes présentés par les victimes sont presque jamais reliés aux violences, les professionnels des secteurs du social et de la santé posent encore trop rarement la question des violences subies particulièrement sexuelles
- **Le déni des agressions sexuelles chez les victimes est extrêmement fréquent et que les allégations mensongères des victimes sont rares < à 3% et que 22% des victimes par peur se rétractent**

Les situations prostitutionnelles

- **Les situations prostitutionnelles sont multi-traumatiques avec des violences répétées et prolongées** constituant de graves atteintes à l'intégrité psychique et physiques et aux droits fondamentaux de l'être humain, **elles réifient les femmes en les transformant en marchandises**
- **c'est un processus d'emprise**, de soumission, d'asservissement et de mise en esclavage par de multiples violences exercées le plus souvent depuis la **petite enfance** (maltraitance 59%, agression sexuelles dans l'enfance de 55% à 90%, étude de Mélissa Farley en 2003 (dans 9 pays et 854 personnes prostituées) : 63% avec en moyenne 4 auteurs pour chaque enfant), la majorité des situations prostitutionnelles débutent avant 18 ans (moyenne 13-14 ans)
- **pendant la situation prostitutionnelle des violences graves, fréquentes et répétées**: 71% des personnes prostituées ont subis des violences physiques avec dommages corporels (clients, proxénètes), 63% ont subis des viols, 64% ont été menacées avec des armes, 75% ont été en situation de SDF à un moment de leur parcours, 89% veulent sortir de la prostitution
- **Elles entraînent de graves troubles psychotraumatiques accompagnées de troubles de la personnalité très importants** (dissociation, dépersonnalisation, décorporalisation, perte d'identité, anesthésie émotionnelle et physique, «robotisation»), **68% à 80 % d'état de stress-post-traumatique**

Les psychotraumatismes

- **Définition du traumatisme :**

- phénomène d'effraction du psychisme et de débordement de ses défenses par les excitations violentes lié à la survenue d'un événement agressant ou menaçant pour la vie ou l'intégrité physique ou psychique d'une personne qui y est exposée comme victime, comme témoin ou comme acteur (L. Crocq)

- **Définition du psychotraumatisme :**

- Personne ayant vécu un ou plusieurs événements traumatiques ayant menacé leur intégrité physique et psychique ou celle d'autres personnes présentes, ayant provoqué une peur intense, un sentiment d'impuissance ou d'horreur et ayant développé des troubles psychiques liés à ce(s) traumatisme(s) (DSM IV)

- **On distingue deux types de psychotraumatismes :**

- **Psychotraumatisme de type I** quand l'évènement est unique
- **Psychotraumatisme de type II** quand l'évènement est répété ou durable

LES PSYCHOTRAUMATISMES

- **Les psychotraumatismes sont liés à des mécanismes psychologiques et neurobiologiques de sauvegardes exceptionnels (découverts depuis seulement quelques années) mis en place par le cerveau pour échapper à un risque vital intrinsèque cardiovasculaire et neurologique induit par une réponse émotionnelle dépassée et non contrôlée (stress extrême) par un psychisme en état de sidération**
- **Ces mécanismes neurobiologiques de sauvegardes exceptionnels s'apparentent à une disjonction du circuit émotionnel lors d'un survoltage par stress extrême et sont à l'origine d'une mémoire traumatique, de troubles dissociatifs et d'une anesthésie psychique et physique qui vont être responsables des symptômes les plus graves des psychotraumatismes et d'une grande souffrance.**

les troubles psychotraumatiques

- **Ces troubles psychotraumatiques sont méconnus, sous-estimés, rarement dépistés et diagnostiqués par les professionnels de la santé** qui n'ont pas été formés pendant leurs études médicales à la psychotraumatologie et à la victimologie, et qui ne le sont toujours pas
- **Ces troubles psychotraumatiques sont spécifiques et le symptôme principal : la mémoire traumatique** (les réminiscences des violences) **est pathognomonique** c'est à dire non seulement caractéristique des violences traumatisantes mais aussi pouvant établir la preuve diagnostique d'un traumatisme
- **Or la prise en charge des troubles psychotraumatiques et de leurs conséquences est essentielle et doit être la plus précoce possible** ce qui la rend d'autant plus efficace et ce qui permet d'éviter des vies fracassées, et d'arrêter des violences subies ou agies qui se produisent de générations en générations.

les troubles psychotraumatiques

- **Mémoire traumatique et dissociation sont responsables de toutes les conséquences médicales (somatiques et psychologiques) les plus sévères les plus chroniques et les plus handicapantes,**
- **Ce sont des conséquences normales et habituelles des situations de violences,** elles ne sont pas dues à des caractéristiques intrinsèques de la victime, toutes les victimes de violences peuvent développer ces troubles
- **Conséquences sociales des violences sur l'apprentissage, sur les capacités cognitives, sur la socialisation, sur les risques de conduites asociales et de délinquance, sur les risques d'être à nouveau victime de violences ou d'en être auteur.**

méconnaissance des troubles psychotraumatiques

- **Tradition de sous-estimation des violences faites aux enfants**, de leur gravité, de leur fréquence, tradition de banalisation d'une grande partie de celles-ci, voire de justification (violence éducative : châtiments corporels)
- **Méconnaissance de la gravité des conséquences sur la santé des violences, particulièrement sur la santé psychique**, les violences sont « des situations anormales entraînant des conséquences psychotraumatiques normales » fréquentes, graves et durables liées à la mise en place de mécanismes psychologiques et neurobiologiques de sauvegarde.
- **Méconnaissance des conséquences sociales des violences** sur l'apprentissage, sur les capacités cognitives, sur la socialisation, sur les risques de conduites asociales et de délinquance, sur les risques d'être à nouveau victime de violences ou d'en être auteur.

les troubles psychotraumatiques

- Ces troubles psychotraumatiques sont à l'origine :
 - **d'une dissociation entraînant une anesthésie émotionnelle** accompagnée de troubles de la conscience (sentiment d'irréalité, d'être spectateur de la scène violente, de dépersonnalisation, absences)
 - **d'une mémoire traumatique**, véritable bombe à retardement, avec des réminiscences intrusives faisant revivre sans fin les violences avec la même souffrance et la même détresse
 - **d'une hypervigilance, de conduites de contrôle et d'évitements et conduites à risques** qui sont des stratégies efficaces mais très handicapantes pour échapper à la mémoire traumatique
- Ils sont aussi à l'origine de troubles cognitifs, de troubles du comportement et de la personnalité
- ce sont des conséquences normales et spécifiques de de violences traumatiques

méconnaissance des troubles psychotraumatiques

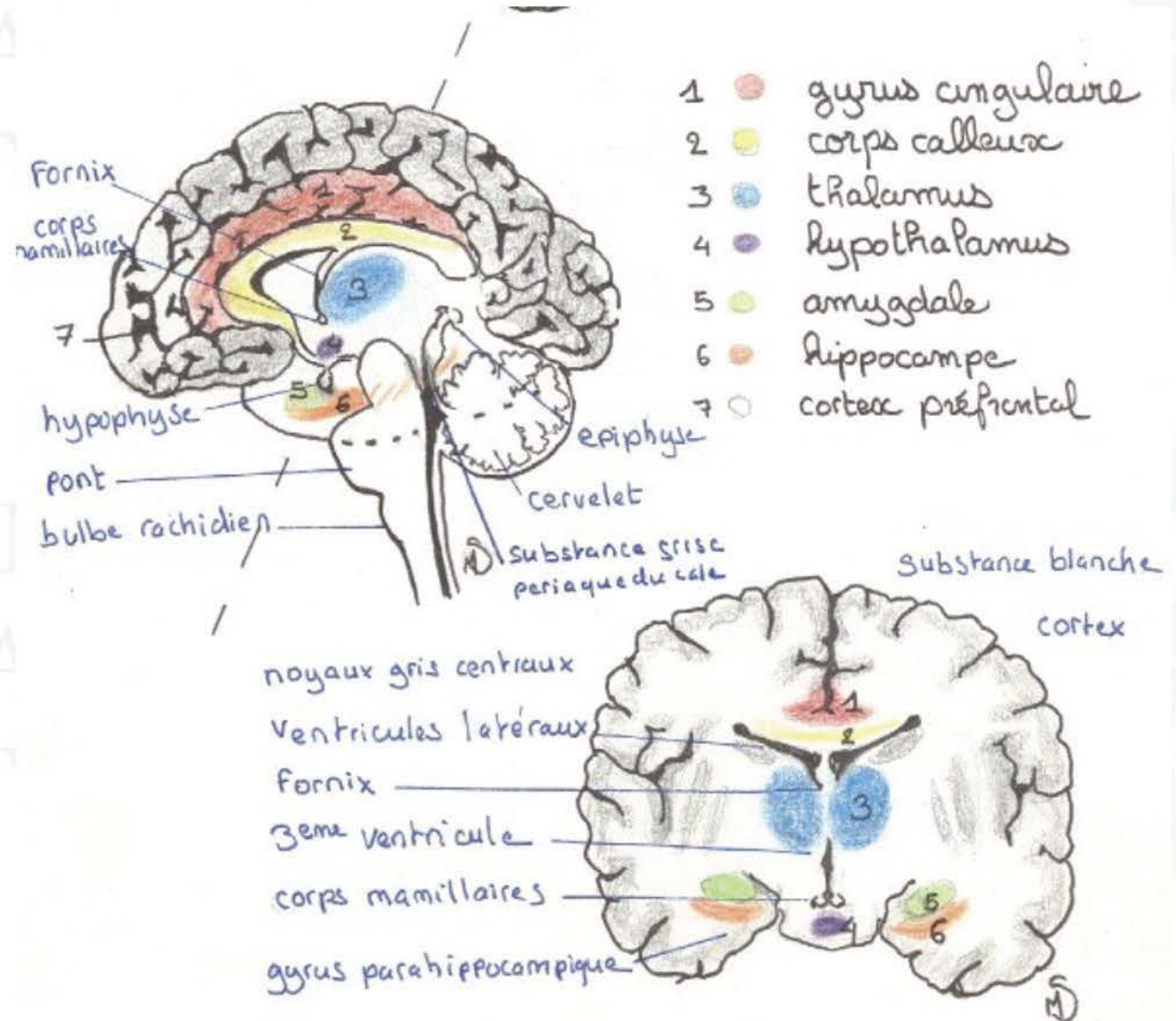
- **Stigmatisation des troubles de la conduite et des troubles du comportement des adolescents** qui masquent **une souffrance non reconnue** et qui sont directement liés à des troubles psychotraumatiques (mémoire traumatique et dissociation).
- **Banalisation de signes de souffrance** mis sur le compte de l'âge de l'enfant, de la crise d'adolescence
- **Dramatisation à l'inverse de symptômes psychotraumatiques** (dissociatifs et intrusifs) étiquetés psychotiques et traités abusivement comme tels.

Historique : grandes dates

- **La reconnaissance de l' impact des traumatismes sur les enfants, de la fréquence de la maltraitance des enfants et des psychotraumatismes chez les enfants a été encore plus tardive que pour les adultes :**
- **Articles de médecins légistes français (Tardieu 1860, Laucassagne 1886, Bernard 1886) fin du 19 ème siècle** sur les sévices et mauvais traitement exercés sur des enfants qui vont être à l'origine de plusieurs textes législatifs de protection des mineurs avec surtout la loi de 1889 (protection des enfants maltraités qui permet de déchoir les parents de leur puissance paternelle) et les lois de 1898, de 1901 relative à la prostitution des enfants
- **Pendant la deuxième guerre mondiale** et les bombardements sur Londres, Anna Freud a décrit des syndromes de répétition chez les enfants
- **En 1962, le syndrome de l'enfant battu ou syndrome de Silvermann décrit par Kempe pédiatre à Denver** (avant était évoqué pour expliquer les lésions traumatiques : le rachitisme, le scorbut, la fragilité osseuse constitutionnelle, en 1939 Ingraham suggère l'origine traumatique par violence de certains hématomes extra-duraux, Caffey en 1946 démontre que l'association d'un hématome sous-dural et de fractures des os longs est évocatrices de violences volontaires)

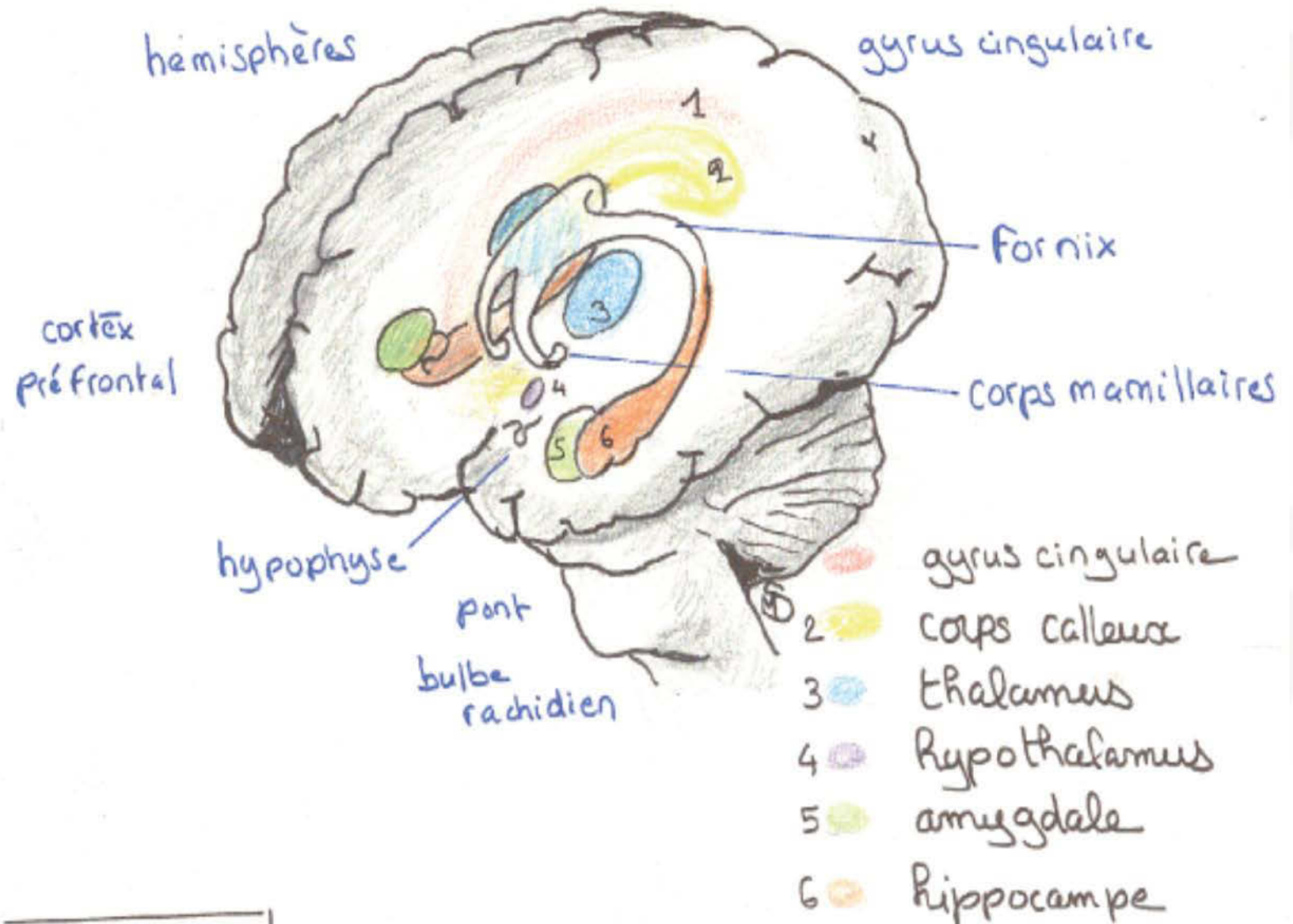
Le système limbique

- coupe frontale
- et sagittale



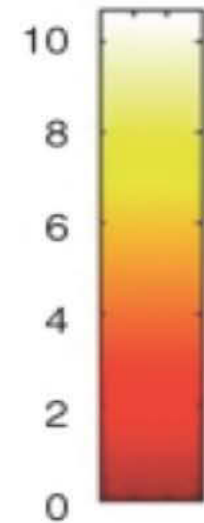
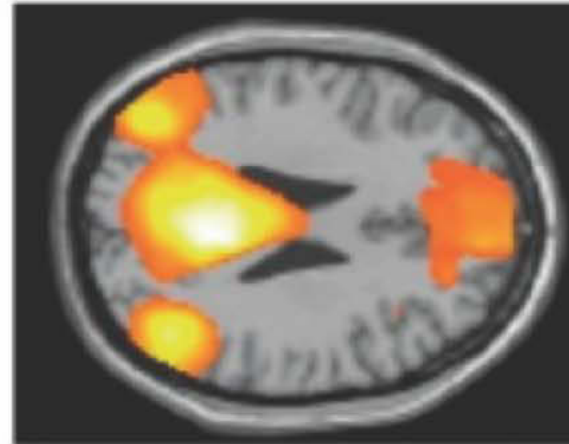
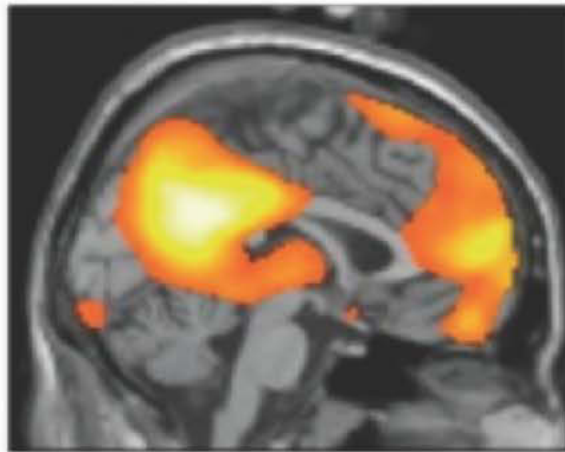
Le système limbique

- en 3 D

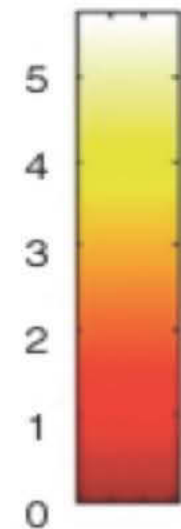
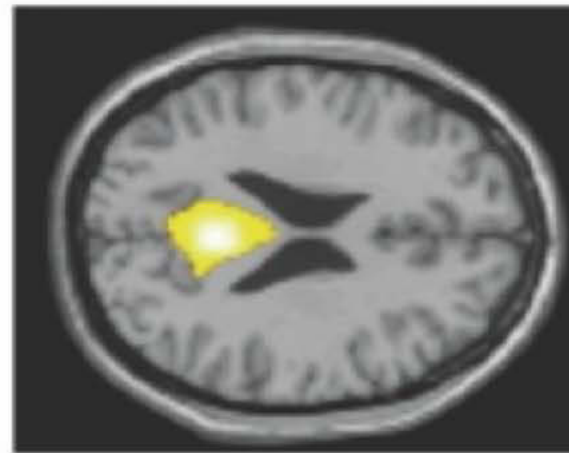
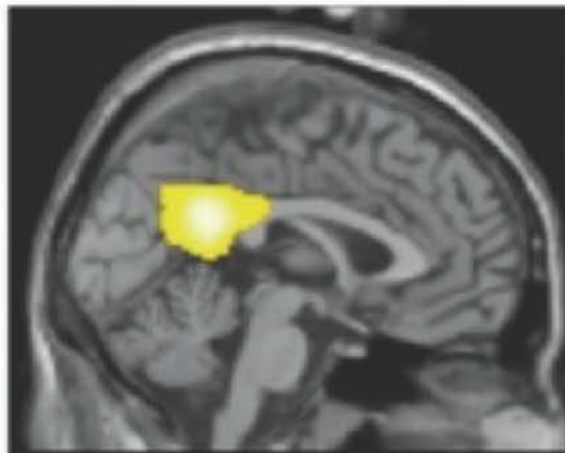


images IRM fonctionnelles

Controls: positive correlation 0, -56, 20



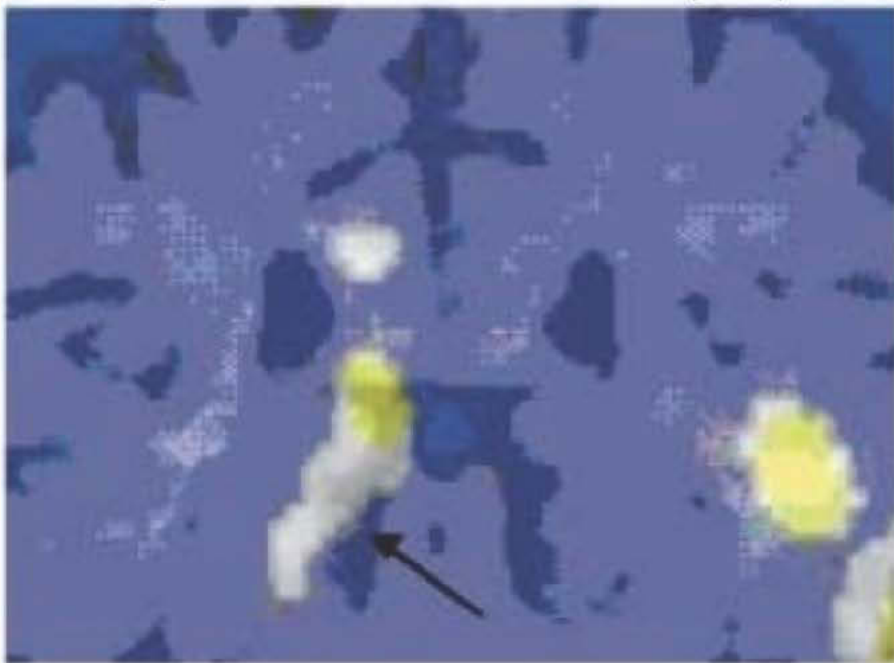
PTSD: positive correlation 0, -56, 20



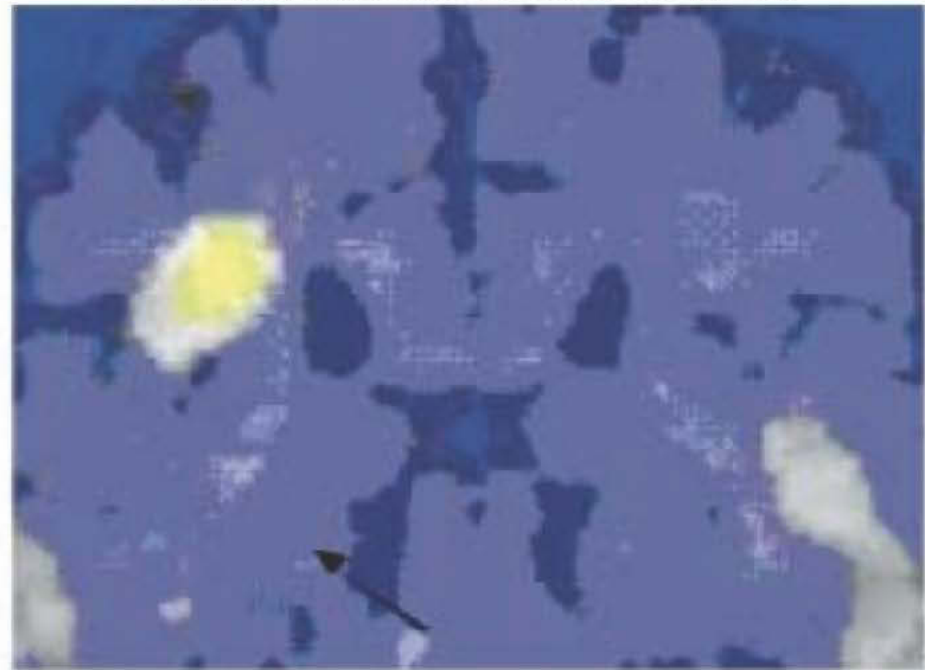
Images IRM fonctionnelles

- réponse de l'amygdale cérébrale et de l'hippocampe à un stimuli rappelant un traumatisme chez des victimes suivant la présence ou non de troubles psychotraumatiques

Subjects With Abuse and Without PTSD (N=12)



Subjects With Both Abuse and PTSD (N=10)



La réponse émotionnelle normale

- lors d'un danger une structure sous-corticale s'active de façon immédiate incontrôlée et non consciente une structure corticale s'active : **l'amygale cérébrale**
- cette structure commande **une réponse émotionnelle** par l'activation du système nerveux autonome et de l'axe hypothalamo-hypophysaire et la sécrétion d'hormones de stress : **l'adrénaline et le cortisol**
- ces hormones permettent de mobiliser **une grande réserve énergétique** en augmentant le flux sanguin, l'apport d'oxygène et de glucose à tous les organes

La réponse émotionnelle normale

- **Au total la situation stressante a généré une réponse émotionnelle** (entraînant un stress physiologique et un stress psychologique) avec une première réaction comportementale et une préparation de l'organisme pour une éventuelle réponse psycho-motrice (a) après analyse corticale de la situation (avec l'aide de l'hippocampe)
- **L'analyse cortico-hippocampique et la réponse psycho-motrice permettent de moduler la réponse amygdalienne voire de l'éteindre** quand la situation stressante est résolue avec un retour au calme
- **La mémoire émotionnelle de l'évènement est intégrée par l'hippocampe**, transformée en **mémoire explicite autobiographique et en expérience** elle peut créer de nouveaux apprentissages

La réponse émotionnelle normale

- l'augmentation du rythme cardiaque, de la fréquence respiratoire, la mobilisation de glucose en grande quantité permettent de faire face au danger ou de le fuir
- **l'amygdale fonctionne comme une alarme** elle ne va s'éteindre que si le danger est écarté
- l'activité corticale avec ses fonctions supérieures va permettre par l'analyse des informations sensorielles et émotionnelles, la mobilisation de représentations, de connaissances et d'apprentissage et la prise de décision
- **c'est l'activité corticale qui va moduler ou éteindre l'amygdale et la réponse émotionnelle**

La réponse émotionnelle traumatique

- Lors de violences, l'effroi, l'impuissance , l'incompréhension, le caractère insensé des actes vont entraîner **une sidération et une paralysie psychique,**
- **l'activité corticale est en panne et ne peut pas moduler ou éteindre la réponse émotionnelle**
- **la réponse émotionnelle devient extrême** (stress dépassé) avec une sécrétion trop importante d'hormones de stress (adrénaline et cortisol)
- **il y a survoltage et risque vital cardiovasculaire et neurologique**

La réponse émotionnelle traumatique

- Pour protéger les organes et éviter le risque vital le cerveau **va faire disjoncter la réponse émotionnelle** (comme lors un court circuit) **et isoler l'amygdale cérébrale**
- Avec principalement **des neurotransmetteurs assimilables à des drogues dures morphine-like et kétamine-like**
- **l'amygdale reste activée mais elle ne peut plus commander de réponse émotionnelle**
- il y a alors arrêt du risque vital et l'installation **d'une anesthésie émotionnelle et physique**

La réponse émotionnelle traumatique

- **Le Risque vital lié au SURVOLTAGE de l'amygdale va entraîner la mise en place d'une voie de secours exceptionnelle**
- Tout se passe comme dans un circuit électrique, un **survoltage** risque d'endommager gravement les appareils du circuit, pour les protéger, **le circuit disjuncte, les appareils sont déconnectés** et donc protégés mais ils arrêtent de fonctionner
- C'est ce qui se passe pour le circuit limbique du stress qui va disjoncter grâce à la **production de neuro-médiateurs : des Endorphines** (avec effet **morphine-like**, morphines endogènes secrétées au niveau de l'hypophyse et de la substance grise périacqueducule) et **des antagonistes des récepteurs NMDA** (N-Méthyl-D-Aspartate) du système glutamatergique (avec un **effet Kétamine-like**),
- **le circuit DISJONCTE et DÉCONNECTE l'amygdale**

La réponse émotionnelle traumatique

- il s'agit d'une **disjonction de sauvegarde exceptionnelle** qui évite le **risque vital** et soulage une souffrance émotionnelle et physique intolérable
- L'amygdale est donc **déconnectée du circuit émotionnel** et la **réponse émotionnelle s'éteint**, malgré le traumatisme qui se poursuit l'état de stress s'apaise **le Système nerveux sympathique et l'axe HHS ne sont plus stimulés**, il n'y a plus de souffrance psychique = **Anesthésie émotionnelle**, les endorphines provoquent une **Anesthésie physique**, il n'y a plus de souffrance physique;
- **mais cette disjonction déconnecte aussi l'amygdale du cortex et de l'hippocampe**

La réponse émotionnelle traumatique

- **L'amygdale est déconnecté du cortex associatif** qui ne va plus recevoir d'information émotionnelle, les stimuli traumatiques vont continuer d'arriver via le thalamus au cortex sensoriel, ils vont être traités par le cortex associatif **mais sans connotation émotionnelle, sans souffrance psychologique, sans souffrance physique, ce qui va donner une impression d'étrangeté, d'irréalité, d'être spectateur de ce qui arrive, de voir un film, de confusion, de dépersonnalisation = c'est la**
Dissociation

La dissociation traumatique

- **Tant que la victime reste en contact avec son agresseur, le danger et la sidération persistent ainsi que le stress extrême, et le mécanisme de sauvegarde continue d'être enclenché produisant chez la victime un état de dissociation traumatique chronique.**
- **Cet état déconnecte la victime de ses émotions**, elle se sent spectatrice des événements, comme détachée et privée de ses émotions et de ses ressentis, avec un sentiment d'irréalité. L'anesthésie émotionnelle et physique que produit la dissociation l'empêche d'organiser sa défense et de prendre la mesure de ce qu'elle subit puisqu'elle paraît tout supporter. Les faits les plus graves, vécus sans affect, ni douleur exprimée, semblent si irréels qu'ils en perdent toute consistance et paraissent n'avoir jamais existé (**amnésie dissociative post-traumatique**).
- **L'entourage et la plupart des professionnels, face à la dissociation de la victime et son apparent détachement, ne vont pas ressentir sa détresse, ni prendre conscience du danger** (Salmona, 2013). La victime se sentira d'autant plus isolée, et sera d'autant moins reconnue et protégée.
- **De plus, la dissociation est une véritable hémorragie psychique qui vide la victime et qui annihile ses désirs et sa volonté. Elle se sent perdue et ne se reconnaît plus, elle est comme un pantin.** De ce fait, il lui est très difficile de s'opposer, de se projeter dans un autre espace, une autre vie, elle s'en sent incapable. Cet état facilite grandement **l'emprise par l'agresseur** qui en profite pour coloniser le psychisme de la victime et la réduire en esclavage.

La réponse émotionnelle traumatique

- **L'amygdale est déconnectée de l'hippocampe** qui ne va plus recevoir le contenu de la mémoire implicite émotionnelle et sensorielle celle-ci ne pourra pas, soit totalement, soit partiellement être transformée en mémoire déclarative autobiographique et affective = la mémoire émotionnelle piégée est à l'origine **d'un circuit de peur conditionnée permanent** dont l'extinction ne peut pas se faire, **le cortex associatif et l'hippocampe ne pouvant jouer leur rôles modulateurs** = c'est la **mémoire traumatique**

La réponse émotionnelle traumatique

- **La mémoire traumatique** implicite, inconsciente, émotionnelle des violences est piégée dans l'amygdale, elle va être à l'origine d'un circuit de peur conditionnée, véritable « **bombe à retardement** » prête à exploser à l'occasion de tout stimulus sensoriel, cénesthésique, algique, contextuel en lien avec les traumatismes et qui va « allumer » une amygdale hypersensible, puisque le cortex et l'hippocampe ne peuvent rien moduler (pas d'information, ni souvenir précis disponible).
- Elle y est hors temps, hors de toute possibilité d'analyse et de tri. Elle est indifférenciée comme un magma qui contient à la fois tout ce qu'a ressenti la victime, les violences, et les mises en scène, les paroles, la haine et le mépris de l'agresseur.

La mémoire traumatique

- **L'amygdale hypersensible :**

- va alors transmettre **des informations « fantômes »** au cortex des **réminiscences= flash-back, images**, qui peuvent donner l'impression de revivre les violences, mais aussi des sensations, des pensées, des émotions, des douleurs toujours liées aux violences mais sans repères de temps, d'espace et donc incompréhensible
- et **activer les réponses émotionnelles de stress** (axes HHS et SNA) avec **une grande souffrance psychique et une sensation de danger imminent** redéclenchant la même détresse, les mêmes terreurs que lors des violences = **angoisses, détresse, attaques de panique.**
- **La vie devient un terrain miné : avec un sentiment d'insécurité permanent.**

- **Mais si la victime reste en contact avec l'agresseur ou le contexte des violence, le mécanisme de sauvegarde reste enclenchée et elle est alors dissociée la mémoire traumatique la colonise, mais elle n'en ressent pas les émotions qui y sont attachées.**

Mémoire et dissociation traumatiques

- **Mais, aussitôt que la victime n'est momentanément plus en état de dissociation** (par exemple si l'agresseur est absent, si elle est protégée, ou si une violence encore plus extrême dépasse les capacités de disjonction), elle ressent alors lors des flashbacks la même terreur et les mêmes douleurs que celles provoquées par les violences, avec une acuité intolérable sous la forme d'attaques de panique avec des sensations de mort imminente, la dissociation n'étant plus là pour les atténuer.
- Il y a alors un grand risque qu'elle retourne avec son agresseur qui, en ayant le pouvoir de la dissocier aussitôt, va l'anesthésier ; elle pourra croire qu'elle l'a dans la peau et qu'elle est dépendante de lui et qu'elle ne peut pas s'en passer de lui
- **Ce comportement, en apparence paradoxal, est un processus psychotraumatique habituel qui aurait pu être traité, ou tout au moins expliqué, ce qui aurait permis à la victime d'anticiper et de désamorcer ces émotions traumatiques trompeuses qui l'empêchent de se libérer de l'agresseur**, la condamnant à des allers et retours qui vont encore plus la priver de soutien, les proches et les professionnels ne comprenant et ne supportant pas ces comportements qu'ils jugent incohérents (Salmona, 2015).

La réponse émotionnelle traumatique : conséquences

- Pour éviter que cette mémoire traumatique ne se déclenche les victimes mettent en place **des conduites d'évitement, des conduites de contrôle et une hypervigilance :**
- des conduites d'évitement et de contrôles **pour éviter toutes les situations, toutes les sensations, toutes les émotions susceptibles de rappeler les violences et de déclencher la mémoire traumatique**
- Elles sont à l'origine d'un retrait social et affectif, de phobies, d'obsessions, de peur de tout changement, d'intolérance au stress, de troubles du sommeil et de troubles cognitifs

La réponse émotionnelle traumatique : conséquences

- et quand malgré les conduites de contrôles et d'évitement la mémoire traumatique se déclenche et envahit le psychisme de la victime elle ré-entraîne **la même sidération, la même détresse, le même état de stress dépassé, le même risque vital**
- **soit la disjonction se fait spontanément et une dissociation et une anesthésie émotionnelle et physique s'installe**
- **soit la disjonction spontanée ne peut pas se faire** en raison de phénomènes de tolérance et d'accoutumance aux drogues du cerveaux **et un auto-traitement se met alors en place pour obtenir une disjonction provoquée**

La réponse émotionnelle traumatique : conséquences

- **La disjonction provoquée s'obtient de deux façons :**
 - **soit par augmentation de sécrétion des drogues dissociantes endogènes** (les neuro-transmetteurs morphine-like et kétamine-like) par le cerveau **en augmentant le niveau de stress ou de douleur par des conduites à risque, des mises en danger, des violences**
 - **soit par adjonction de drogues dissociantes externes : alcool, drogues,** Les psychotraumatismes sont à l'origine de consommation d'alcool chez 52 % des hommes et 28 % des femmes et de consommation d'autres substances psychoactives chez 35 % des hommes et 27 % des femmes

La réponse émotionnelle traumatique : conséquences

- Ils s'agit de recréer l'état de dissociation et d'anesthésie vécu lors du traumatisme, solution transitoire efficace mais qui à moyen terme va s'avérer catastrophique (car ces solutions vont faire perdurer et augmenter tous les symptômes liés à la déconnexion : troubles de la mémoire, mémoire traumatique, troubles de la personnalité, vulnérabilité au stress, image de soi très négative....)
- Deux manières de le recréer :
 - **Par le survoltage** : il faut augmenter le niveau de stress soit par des conduites dangereuses qui reproduisent le traumatisme initial , soit par des conduites auto-agressives (se faire mal : automutilations, se mettre en danger), soit par des conduites hétéro-agressives (système agresseur)
 - **Par un effet “déconnexion-like”**: grâce à des drogues ayant un effet dissociant : alcool, cannabis et hallucinogènes (effet antagonistes de la NMDA), héroïne (effet sur les récepteurs opiacés endogènes) ou psychostimulants (effet stress extrême par augmentation des cathécolamines, l'anorexie produit le même effet)

Conduites à risque dissociantes

- **Ce sont des conduites d'auto-traitement** qui par le stress émotionnel important supplémentaire qu'elles génèrent (par la mise en danger) reproduisent un survoltage et re-déclenche la disjonction du circuit émotionnel
- **Cette disjonction provoquée entraîne comme lors des violences une dissociation avec anesthésie physique et psychique et va calmer momentanément les angoisses**
- **Il s'agit donc ou de produire du stress extrême** soit en se mettant directement en danger, soit en créant des situations violentes, soit en utilisant des drogues stress-like (amphétamines), **ou de produire directement la dissociation** avec des drogues disjonction-like (alcool, cannabis, héroïne...)

Conduites à risque dissociantes

- **Ces conduites qui paraissent paradoxales surtout quand elles reproduisent au plus près les violences subies sont donc des stratégies efficaces pour échapper à une souffrance intolérable mais au prix :**
 - **d'une aggravation de la mémoire traumatique** (qui se recharge et qui va générer de nouvelles angoisses) et donc entraîner des conduites à risques de plus en plus dangereuses et de plus en plus compulsives et addictives (phénomène de tolérance et de dépendance)
 - **de symptômes dissociatifs** (sentiment d'étrangeté, de coupure) lui donnant l'impression de n'être pas comme les autres, d'être fou,
 - **de conséquences catastrophiques sur la vie du couple et la vie familiale** (risque vital, risque sur la santé de tous, sur l'intégrité physique et psychique des victimes)

Les conduites à risques

- **Les conduites à risques sont des mises en danger délibérées** qui auraient normalement pu être prévenues ou évitées, avec même une recherche active voire compulsive de situations, de comportements ou d'usages de produits connus comme pouvant être dangereux à court ou à moyen terme;
- **Le danger est recherché pour son pouvoir dissociant**, pour sa capacité, par le stress extrême qu'il entraîne, à mettre en place un mécanisme de sauvegarde neuro-biologique exceptionnel qui va déconnecter les réponses émotionnelles et donc créer une anesthésie émotionnelle et un état dissociatif;
- **Le but est d'échapper à une souffrance psychique intolérable incompréhensible et incontrôlable;**
- **Cette souffrance étant liée à une mémoire traumatique** produite le plus souvent par des violences subies : maltraitances, violences sexuelles pouvant remonter à la petite enfance ou pouvant être plus récentes;

La violence comme conduite dissociante

- **Femmes victimes et hommes violents ont très fréquemment subi des violences dans leur enfance ou ont été témoins de violences conjugales.**
- Une étude de Fulu très récente publiée en 2017 dans une grande revue scientifique internationale montre que « pour les hommes, toutes les formes de traumatismes chez l'enfant étaient associées à toutes les formes de perpétration de violence conjugale. Pour les femmes, toutes les formes de traumatismes chez les enfants ont été associées à la violence conjugale physique et à la violence conjugale sexuelle » (Fulu, 2017).
- **Les troubles psychotraumatiques qui en sont la conséquence vont être à l'origine d'une mémoire traumatique, de troubles dissociatifs et de stratégies de survie.**
- **Si on n'est pas responsable des violences qu'on a subi, ni de leurs conséquences traumatiques, en revanche on a le choix des ses stratégies de survie** (conduite d'évitement et conduites dissociantes anesthésiantes). La violence exercée sur autrui en est une, elle fait partie des conduites dissociantes qui permettent de s'anesthésier, comme une drogue.
- **Une société inégalitaire où les hommes peuvent facilement choisir de mettre en scène une prétendue supériorité au dépens des femmes, facilite le choix de s'autoriser à être violent, en s'identifiant à l'agresseur de son enfance, pour «traiter» une mémoire traumatique**

LES TROUBLES PSYCHIQUES SPÉCIFIQUES

- **L'état de stress aigu** (jusqu'à 1 mois après le traumatisme) avec ou sans dissociation péritraumatique et avec ou sans troubles psychotiques brefs;
- **L'état de stress post traumatique** (> 1 mois), chronique (> 6 mois), différé ; avec la triade de symptômes de l'état de stress post-traumatique soit :
 - **1) syndrome de reviviscence = mémoire traumatique** : pensées récurrentes sur les violences, ruminations, souvenirs intrusifs de tout ou partie de l'évènement (sensations douleurs, bruits, paroles), agissements soudains comme si l'évènement allait se reproduire, flash-back, illusions, rêves répétitifs, cauchemars; vécus intensément avec une forte angoisse et une détresse, l'accouchement peut être une situation de réactivation des réminiscences;
 - **2) syndrome d'évitement** (évitement phobique de toutes situations se rapportant au traumatisme ou pouvant rappeler l'évènement, évitement de la pensée, développement d'un monde imaginaire); évitement de toute situation douloureuse ou stressante, émoussement des affects, désinvestissement des relations interpersonnelles, perte de l'anticipation positive de l'avenir;
 - **3) syndrome d'hypéractivité neuro végétative** (hypervigilance, état d'alerte, sursaut, insomnie, réveils nocturnes, hypersensibilité, irritabilité, colères explosives, troubles de la concentration et de l'attention);
 - **Et des symptômes dissociatifs importants** (troubles de la mémoire, amnésie, absences, perte de connaissance, épisode de confusion, sentiment d'étrangeté, sentiment d'être spectateur de sa vie, activité automatique dépersonnalisation, déréalisation, distorsion du temps et de l'espace, anesthésie affective, indifférence à la douleur, déconnexion, vie imaginaire envahissante, compagnon imaginaire);

LE TRAITEMENT DES PSYCHOTRAUMATISMES

- **Le traitement est essentiellement psychothérapique** mais il s'agit en urgence d'éviter le risque suicidaire, d'éviter que les violences se poursuivent, d'éviter l' "allumage de la mémoire traumatique" et la très grande souffrance qu'elle entraîne et ainsi de limiter les conduites à risques
-
- **1- de mettre en sécurité**
 - ++ **d'évaluer l'urgence, le risque direct que font courir les violences et le risque suicidaire**, d'en parler ++, d'hospitaliser si nécessaire, signalement si nécessaire pour les mineurs ou les personnes vulnérables (procureur de la République), centre d'hébergement
 - **De sécuriser l'espace de vie du patient, en favorisant dans un premier temps les conduites et les stratégies d'évitement, en favorisant toutes les conduites et situations apaisantes qui ont fait leurs preuves** (++ de questionner le patient sur ce qui l'apaise), **en favorisant tous les liens avec les personnes de confiance et en informant celles-ci, en leur donnant tous les outils pour mieux comprendre les conséquences psychotraumatiques des violences** pour qu'elles soient à même de sécuriser et d'apaiser le patient, en les faisant prendre en charge si c'est nécessaire
 - **D'évaluer la sécurité des enfants, de s'assurer qu'ils bénéficient des soins nécessaires** : mesures de protection

LE TRAITEMENT DES PSYCHOTRAUMATISMES

- **2- En donnant un traitement efficace pour soulager la souffrance psychique :**
- **3- En donnant un traitement efficace pour soulager la souffrance physique :** ++ traitement antalgique efficace associé, ++ kiné, ++ relaxation,
- **4- En donnant un traitement efficace pour éviter des montées de stress (adrénaline) trop importantes** (qui vont réveiller la mémoire traumatique) : traitement préventif par bêta-bloquant non cardio-sélectifs (avlocardyl)
- **5- En expliquant les mécanismes neuro-biologiques et en donnant toutes les informations nécessaires sur les psychotraumatismes +++++**

LE TRAITEMENT DES PSYCHOTRAUMATISMES

- **Le traitement est essentiellement psychothérapique, psychothérapie dynamique, thérapies comportementales et cognitives avec comme principes de base (suite)**
 - **3 Il s'agit de réunir et en replacer toutes les pièces isolées qui vont permettre de reconstruire l'événement traumatique en évitant la sidération, avec cette fois-ci un accompagnement, une chronologie retrouvée et une élaboration de grilles de lecture, de représentations, d'interprétation et d'intégration qui vont être efficaces pour moduler et éteindre les réponses émotionnelles sans le recours à la disjonction et rendre ainsi inutiles les conduites d'évitement et les conduites dissociantes. La mémoire traumatique "démunie", "désamorcée" va pouvoir être réintégrée dans une mémoire explicite narrative et autobiographique libérant l'espace psychique, l'arrêt des conduites dissociantes va permettre une récupération neurologique (neurogénèse) et la récupération d'un sentiment de cohérence et d'unité, de "retrouvaille avec soi-même". Dans les études récentes quand les patients vont mieux on voit sur les IRM et les SCANNER une augmentation du volume de l'hippocampe qui signe une repousse neuronale, les atteintes neuronales ne sont pas définitives +++**

LE TRAITEMENT DES PSYCHOTRAUMATISMES

- **4 Il est essentiel d'aider le patient à se « re-narcissiser », à retrouver une estime de soi , à reprendre confiance dans ses compétences cognitives et professionnelles, dans ses capacités d'analyses, à se recréer un univers sécurisé et à faire des projets, à restaurer des liens affectifs et sociaux, à redévelopper des activités personnelles (créatives, sportives, associatives)**
- **5 Il est essentiel d'expliquer les mécanismes à l'oeuvre chez l'agresseur** pour permettre une meilleure compréhension de son comportement (de sa mémoire traumatique), de la position perverse d'emprise de l'agresseur (et de mieux se défendre), de nommer les agressions de faire référence à la loi et de ne plus banaliser les violences, de ne plus être fataliste face à la violence subie, de savoir que l'agresseur peut renoncer à la violence et se faire traiter
 - **Le système agresseur se construit à la fois :**
 - **sur un terrain d'inégalité et de discrimination** qui permet le recours à des stratégies d'emprise et de domination, le dominé étant au service du dominant, soumis à ses désirs, instrumentalisé pour offrir au dominant plus de confort matériel, physique, psychologique et sexuel, le domaine familial étant le lieu privilégié où cette domination peut s'exercer (sur les femmes par les hommes, sur les enfants par les adultes) avec la complicité de la société qui ferme trop les yeux sur cette violence.
 - **et sur un terrain traumatique de l'enfance,** l'agresseur va pouvoir traiter ses angoisses (que l'univers familial, en réactivant une mémoire traumatique, réveille chez lui) aux dépens des plus faibles (ceux qui sont désignés comme « inférieurs », femmes, enfants) en rejouant des scènes traumatiques de son passé mais cette fois-ci en s'identifiant à son ancien agresseur, il se permet grâce à son sentiment de supériorité et d'impunité (offert par une société inégalitaire) d'utiliser le court-circuitage de l'amygdale, que génère le survoltage créé par la crise de violence, pour se soulager grâce à la dissociation et à l'anesthésie procurées. Il n'a pas à gérer lui-même sa souffrance psychique, un ou des « esclaves » sont là pour la gérer à sa place soit en dépensant toute leur énergie pour éviter toutes les situations susceptibles de déclencher chez l'agresseur des crises, soit en cas d' « échec » en subissant la violence qui servira à le soulager.

LE TRAITEMENT DES PSYCHOTRAUMATISMES

- **Les agresseurs peuvent et doivent se faire traiter**, il s'agit de les « désintoxiquer » de leur recours à la violence comme conduites dissociantes, de les sortir de leur anesthésie affectives (attention souvent quand les agresseurs renoncent à leur conduites violentes et ne sont plus dissociés et anesthésiés ils y a un grand risque qu'ils se dépriment +++ en prenant consciences de la gravité des violences qu'ils ont commises, risque suicidaire ++, il faut un accompagnement ++ et un traitement efficace de leur souffrance psychique)
- **L'accompagnement social, associatif et juridique est essentiel**
 - +++ de travailler en réseau, avec les médecins généralistes, spécialistes, avec des assistantes sociales les professionnels de l'éducation nationale, les travailleurs sociaux, l'ASE, les missions locales, la justice, la PJJ et les associations des juristes, de connaître les associations utiles
 - +++ d'avoir une connaissance minimale du droit pénal et civil (lois, parcours judiciaire), du droit du travail (recours : médecin du travail, inspection du travail, médecin inspecteur du travail, CH-CT, droit de retrait, accident du travail, maladie professionnelle), du droit de la sécurité sociale (ALD : troubles graves de la personnalité, article L. 322-3 15 (soins gratuits pour les victimes d'agressions sexuels sur mineurs))
 - +++ pour les plus jeunes de connaître les possibilité d'aides en cas d'handicap lié à la santé (médecine scolaire, cliniques études, unité psycho pédagogique, aménagement de la scolarité PAI, 1/3 temps, contrat d'intégration, CNED, DAEU) de la réinsertion professionnelle (missions locales) de la réinsertion sociale), d'orientation (DAEU)

En conclusion

- **Les violences sont un problème lié à une société inégalitaire et qui ne protège pas assez les plus vulnérables, les plus faibles, les femmes, les enfants**
- **La mère, les enfants se retrouvent en situation d'esclaves instrumentalisés** pour mettre en place à la place du père des conduites d'évitement et quand ces conduites échouent servent de « médicaments anesthésiants » en subissant une violence qui est une conduite dissociante
- **Les hommes violents peuvent s'autoriser à exercer des violences sur leur femme, les enfants,** le plus souvent en toute impunité, sans se poser de question sur leur comportement incohérent
- **Ces violences des agresseurs sur les femmes et les enfants sont des conduites dissociantes, anesthésiantes, d'auto-traitement** qui permettent à l'agresseur d'échapper à une souffrance psychique liée à une mémoire traumatique produite le plus souvent par des violences subies dans l'enfance. Par exemple les pleurs d'un enfant réveille la mémoire traumatique de l'adulte (les pleurs rappellent des violences subies) et génère une souffrance et une angoisse importante, l'enfant est considéré comme responsable « tu vas me faire devenir fou » et une compulsion à la violence va permettre à l'adulte de disjoncter et de s'anesthésier. À l'enfant sont imposées des conduites d'évitement pour ne pas allumer la mémoire traumatique de l'adulte.
- **Il est essentiel de faire prendre conscience aux adultes violents des mécanismes de disjonction, de la gravité de leur conduite et de les aider à calmer leur mémoire traumatique**
- **Il est essentiel de protéger les victimes et leurs enfants, et de leur proposer des soins adaptés**
- **les agresseurs doivent être pris en charge et doivent répondre de leurs actes face à la justice**

Le site memoiretraumatique.org

Site d'information de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

www.memoiretraumatique.org

pour les professionnels et le grand public qui comprend des articles, des informations, la plaquette en téléchargement, des conduites à tenir en cas de violences, un annuaire de ressources, une bibliographie, etc.

Un blog [stopauxviolences](http://stopauxviolences.blogspot.com) où sont publié de nombreux articles et informations :

- le site <http://memoiretraumatique.org/>
- le blog <http://stopauxviolences.blogspot.com/>

IMPACT DES VIOLENCES SEXUELLES DE L'ENFANCE À L'ÂGE ADULTE

DÉNI DE PROTECTION, DE RECONNAISSANCE
ET DE PRISE EN CHARGE : **ENQUÊTE NATIONALE
AUPRÈS DES VICTIMES.**

ASSOCIATION MÉMOIRE TRAUMATIQUE ET VICTIMOLOGIE
Mars 2015



IMPACT DES VIOLENCES SEXUELLES DE L'ENFANCE À L'ÂGE ADULTE

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE - MARS 2015

L'ENQUÊTE

MÉTHODOLOGIE

- **Une enquête conduite auprès des victimes : une grande première**
- 1214 répondant-e-s
- 184 questions, dont 122 fermées et 62 ouvertes
- Auto-administration par ordinateur
- Précautions de traitement et d'analyse

LES VICTIMES ET LES VIOLENCES SUBIES QUI SONT LES RÉPONDANT-E-S

- 95% de femmes (1153), 5% d'hommes (61)
- Âgé-e-s de 15 à 72 ans, les tranches d'âge les plus représentées sont les 25-44 ans
- 49% en activité et 25% en situation de précarité (chômage, RSA, arrêt maladie, invalidité)
- La proportion d'hommes en situation de précarité est de 31%





PROTECTION ET JUSTICE

MESURES DE PROTECTION

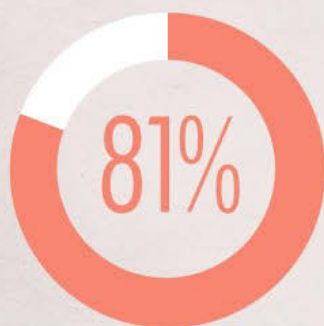
- **83%** des victimes déclarent n'avoir jamais été protégées
- Parmi les personnes interrogées qui ont porté plainte, **67%** n'ont jamais bénéficié de mesures de protection, et près de **70%** lorsqu'elles étaient mineures au moment des faits
- seules **4%** des victimes agressées dans l'enfance rapportent avoir été prises en charge par l'Aide sociale à l'enfance.
- « [J'aurais eu besoin] d'une prise en charge complète et effective de mon cousin, qui lui aurait évité de recommencer. [J'aurais eu besoin de] l'acceptation d'une plainte, plutôt que d'enregistrer seulement "une déposition", car même si nous étions tous les deux mineurs de moins de 13 ans, il a été en capacité de me violer à plusieurs reprises. »

VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

ENQUÊTE DE RECONNAISSANCE
IMPACT & PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES
ENQUÊTE AUPRÈS DES VICTIMES



LES ENFANTS SONT LES PRINCIPALES VICTIMES DES VIOLENCES SEXUELLES



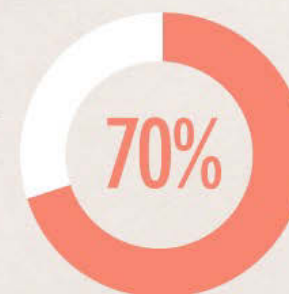
Dans 81% des cas
les violences sexuelles
DÉBUTENT AVANT 18 ANS



AVANT 11 ANS
POUR 1 VICTIME SUR 2



AVANT 6 ANS
POUR 1 VICTIME SUR 5



70% des victimes
subiront au moins
**UNE AUTRE AGRESSION
À CARACTÈRE SEXUEL**
au cours de leur vie

Source :

Enquête nationale (France) auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014



MEMOIRE
TRAUMATIQUE
ET VICTIMOLOGIE

Soyons solidaires,
n'abandonnons pas les victimes de violences
www.stopaudeni.com

#EndViolence

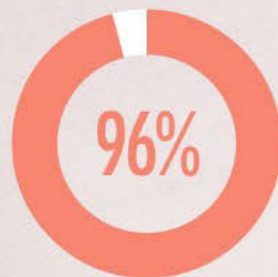
Avec le soutien de
unicef 

VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

ENQUÊTE DE RECONNAISSANCE
IMPACT & PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES
ENQUÊTE AUPRÈS DES VICTIMES



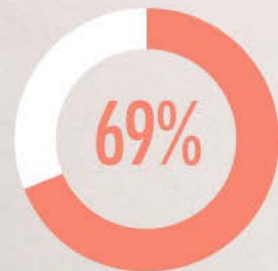
DE LOURDES CONSÉQUENCES



Des conséquences sur
LA SANTÉ MENTALE
pour 96% des victimes agressées dans l'enfance

flash-backs troubles du sommeil anxiétés stress
perte d'espoir idées suicidaires dépression anxiété
phobies **perte d'estime de soi** hypervigilance

1 victime sur **2**
agressée dans l'enfance
A TENTÉ DE
SE SUICIDER



Des conséquences sur
LA SANTÉ PHYSIQUE
pour 69% des victimes agressées dans l'enfance

pathologies de l'appareil uro-génital
migraines **fibromyalgie** troubles gastro-intestinaux
douleurs chroniques maladies auto-immunes
dysfonctionnements thyroïdiens cancers
affections dermatologiques troubles alimentaires
fatigue chronique


1 GROSSESSE
consécutive
à un viol sur **5**
AFFECTE UNE
MINEURE

Source :

Enquête nationale (France) auprès des victimes, Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014



Soyons solidaires,
n'abandonnons pas les victimes de violences
www.stopaudeni.com

#EndViolence

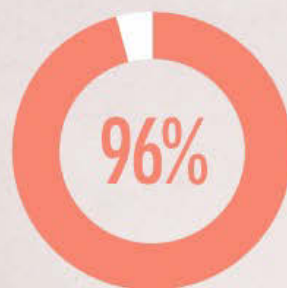
Avec le soutien de
unicef 

VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

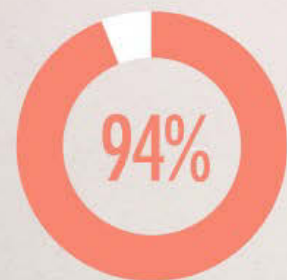
ENQUÊTE DE RECONNAISSANCE
IMPACT & PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES
ENQUÊTE AUPRÈS DES VICTIMES



QUI SONT LES AGRESSEURS ?



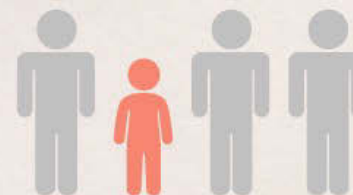
Dans 96% des cas
**LES AGRESSEURS SONT
DES HOMMES**



Dans 94% des cas
**LES AGRESSEURS SONT
DES PROCHES**



1 enfant sur 2 est agressé par
UN MEMBRE DE SA FAMILLE



1 agresseur sur 4
EST MINEUR

68%

des agresseurs mineurs
**COMMETTENT
DES VIOLS**

Source :

Enquête nationale (France) auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014



MEMOIRE
TRAUMATIQUE
ET VICTIMOLOGIE

Soyons solidaires,
n'abandonnons pas les victimes de violences
www.stopaudeni.com

#EndViolence

Avec le soutien de
unicef 



VIOLENCES SEXUELLES

QUI SONT LES AGRESSEURS?



Les agresseurs
sont **DES HOMMES**
dans 97% des cas



Les agresseurs
sont **DES PROCHES**
dans 91% des cas

LORSQUE LA VICTIME EST MAJEURE :



1 viol sur 2
est le fait d'un
PARTENAIRE



Les violences sexuelles
ont lieu **AU SEIN**
DU COUPLE
dans 58% des cas



1 victime sur 5
a été agressée
DANS LE CADRE
DU TRAVAIL

Enquête nationale auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*,
Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014.



VIOLENCES SEXUELLES

UN IMPACT IMPORTANT



**1 victime de viol
sur 2 a TENTÉ DE
SE SUICIDER**



Le risque de **TENTATIVE DE SUICIDE**
est **7 fois plus élevé** chez
les **victimes de violences sexuelles**
que dans la population générale



**71% des victimes déclarent
UN IMPACT IMPORTANT À
TRÈS IMPORTANT SUR LEUR
QUALITÉ DE VIE** lorsque
l'agresseur est un partenaire



**1 victime sur 2 s'est
retrouvée en SITUATION DE
PRÉCARITÉ OU D'EXCLUSION
SOCIALE** suite aux violences

Enquête nationale auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*,
Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014.

3.

VIOLENCES SEXUELLES

DE LOURDES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ



Des **CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ MENTALE** pour 95% des victimes



1 victime sur 2 est sujette à des **TROUBLES ADDICTIFS**



Des **CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PHYSIQUE** pour 69% des victimes



1 viol sur 12 entraîne une **GROSSESSE**



25% des victimes enceintes suite à un viol mènent **LA GROSSESSE À SON TERME**

Enquête nationale auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014.



4.

VIOLENCES SEXUELLES

LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE



**78% des victimes
N'ONT PAS PU BÉNÉFICIER
D'UNE PRISE EN CHARGE
D'URGENCE**



**Parmi les victimes de viol prises
en charge en urgence, 84%
N'ONT PAS BÉNÉFICIÉ D'UNE
CONTRACEPTION D'URGENCE**



**Un tiers des victimes
N'ONT PAS TROUVÉ
DE PSYCHIATRE OU DE
PSYCHOTHÉRAPEUTES
FORMÉ-E-S à la prise en charge
des violences sexuelles**



**Les soins gynécologiques,
dentaires et kinésithérapiques
(manipulation du corps)
sont **CONSIDÉRÉS COMME TRÈS
ANXIOGÈNES** par les victimes**

Enquête nationale auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*,
Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014.

LES CONSÉQUENCES

PRÉCARITÉ DES VICTIMES

- des périodes de chômage sont rapportées par **37%** des répondant-e-s
- **Les victimes de violences sexuelles ont un risque de se retrouver en situation de précarité multiplié par 3 par rapport à la population générale ***



DES VICTIMES ONT TRAVERSÉ
DES PÉRIODES DE PRÉCARITÉ
ET D'EXCLUSION SOCIALE

**1 VICTIME
SUR 2**



A INTERROMPU SA
CARRIÈRE
PROFESSIONNELLE
SUITE AUX
VIOLENCES

* En France, 18,4% de la population est confrontée à la pauvreté et à l'exclusion

Source : Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Crise économique, marché du travail et pauvreté*, Rapport 2011-2012, ONPES, 2012, p.29.



LES CONSÉQUENCES

IMPACT SUR LA VIE

- **Un impact important sur la qualité de vie :**
 - pour **65%** des victimes
 - pour **80%** des victimes de violences sexuelles conjugales
 - pour **83%** des victimes de viol en situation d'inceste
- **Un impact très important sur la vie affective pour 1 victime sur 2**
- **52%** des répondant-e-s déclarent un impact très important sur leur vie familiale.



44%

DES VICTIMES DÉCLARENT UN
SENTIMENT DE SOLITUDE
MAXIMAL



**1 VICTIME
SUR 3**

A ROMPU
AVEC UNE
PARTIE DE SA
FAMILLE SUITE
AUX
VIOLENCES

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PHYSIQUE

- Les victimes de violences sexuelles présentent fréquemment des troubles alimentaires et addictifs dans le cadre de conduites dissociantes.
- **Plus d'un tiers (36%)** des répondant-e-s déclarent avoir souffert de troubles alimentaires anorexiques et **29%** de troubles alimentaires boulimiques.
- **48%** des répondant-e-s rapportent également des conduites addictives (alcool, tabac, drogues, jeux...) et plus d'un tiers mentionnent des compulsions sexuelles et des conduites sexuelles à risques (35%) ainsi que des conduites auto-agressives (34%).



CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ MENTALE

- Les répondant-e-s sont **58%** à évaluer leur souffrance mentale actuelle due aux violences comme importante
- Et **64%** à l'avoir estimée comme maximale au moment où elle a été la plus importante.
- Les symptômes associés aux violences sont multiples

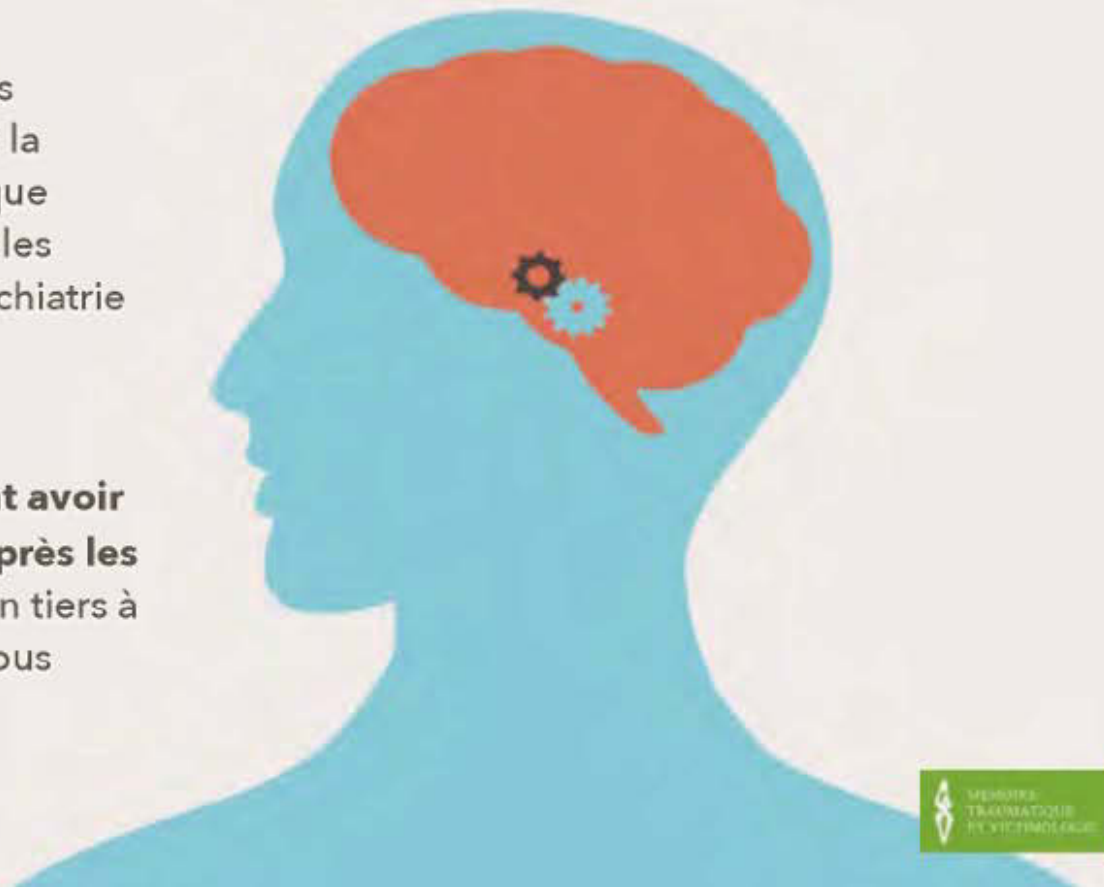
STRESS FLASH-BACKS **ANXIÉTÉ**
IDÉES **SUICIDAIRES** DÉPRESSION
PERTE D'ESTIME DE SOI
AMNÉSIES **TROUBLES DU SOMMEIL**
PERTE D'ESPOIR **PHOBIES** HYPERVIGILANCE



CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ MENTALE

- **10%** des victimes rapportent avoir souffert de « **bouffées délirantes** » et **16%** d'**hallucinations** (auditives, olfactives, visuelles, sensitives). Ces symptômes, qui sont fortement liés à la réactivation de la mémoire traumatique peuvent malheureusement conduire les victimes à une hospitalisation en psychiatrie et/ou à être diagnostiquées comme souffrant de troubles psychotiques
- **16%** des répondant-e-s rapportent avoir été **hospitalisé-e-s en psychiatrie** après les **violences sexuelles subies**, plus d'un tiers à plusieurs reprises et plus d'un tiers sous contrainte.

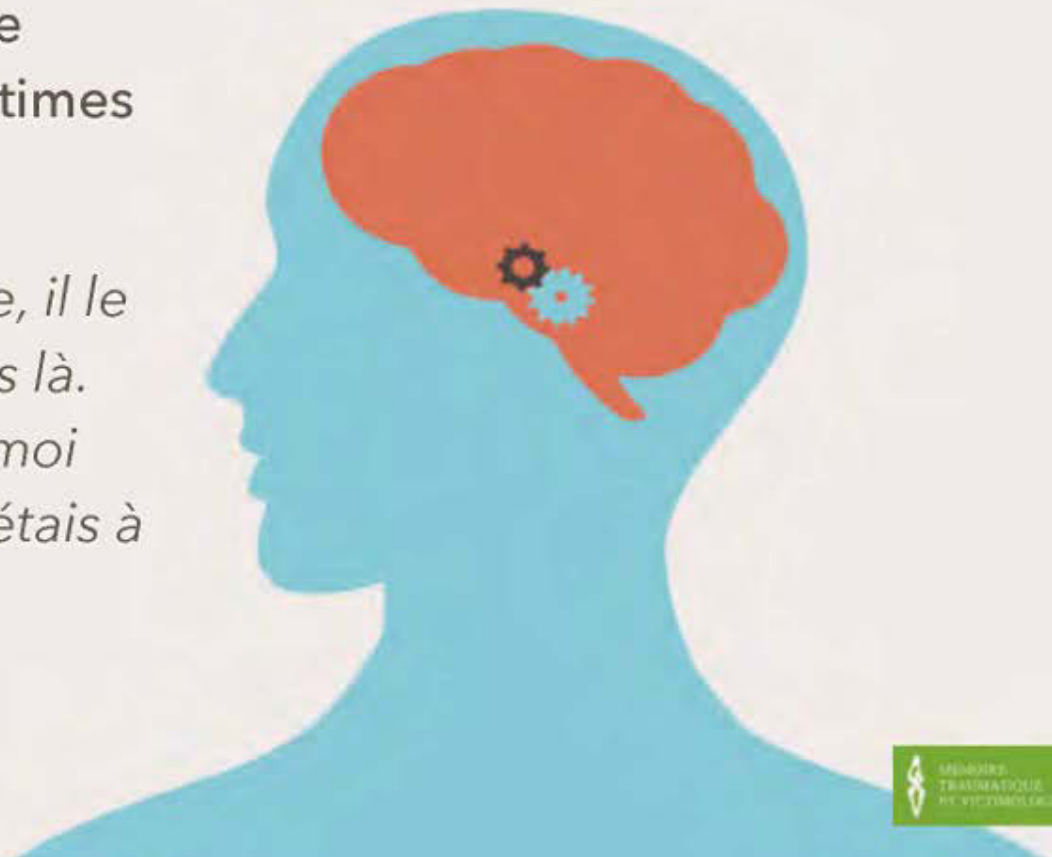




CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ MENTALE

- Une anesthésie émotionnelle est rapportée par plus de deux tiers (**68%**) des victimes
- « Complètement. Pour supporter l'insupportable, il le fallait bien. Je n'étais plus là. Je me regardais. C'était moi que je voyais mais moi j'étais à l'extérieur. »





PROTECTION ET JUSTICE

MESURES DE PROTECTION

- **83%** des victimes déclarent n'avoir jamais été protégées
- Parmi les personnes interrogées qui ont porté plainte, **67%** n'ont jamais bénéficié de mesures de protection, et près de **70%** lorsqu'elles étaient mineures au moment des faits
- seules **4%** des victimes agressées dans l'enfance rapportent avoir été prises en charge par l'Aide sociale à l'enfance.
- « [J'aurais eu besoin] d'une prise en charge complète et effective de mon cousin, qui lui aurait évité de recommencer. [J'aurais eu besoin de] l'acceptation d'une plainte, plutôt que d'enregistrer seulement "une déposition", car même si nous étions tous les deux mineurs de moins de 13 ans, il a été en capacité de me violer à plusieurs reprises. »

PROTECTION ET JUSTICE

MESURES DE PROTECTION

- Les répondant-e-s insistent sur le fait qu'il **faudrait que les professionnel-le-s soient formé-e-s à faire le lien entre un mal-être persistant et d'éventuelles violences subies**, afin de mieux dépister les situations de violences sexuelles.
- « [J'aurais eu besoin] *que pendant mon enfance, mon adolescence, les enseignants, par exemple, soient plus à l'écoute, plus formés et fassent le lien entre mon mal-être et un danger à la maison...* »

PROTECTION ET JUSTICE

LE DÉPÔT DE PLAINTE

- **380 répondant-e-s ont porté plainte, soit 31%**
- *« J'ai tenté de porter plainte pour le deuxième viol subi à 18 ans par l'homme inconnu, trois jours après les faits, mais les policiers ont refusé d'enregistrer ma plainte, mettant en doute ma version des faits, exerçant des pressions pour que je renonce. »*
- Les répondant-e-s portent majoritairement plainte pour être reconnues comme victimes et empêcher l'agresseur de faire de nouvelles victimes
- **82% des victimes ont mal vécu leur dépôt de plainte**

PROTECTION ET JUSTICE

LE DÉPÔT DE PLAINTE

- **82%** des victimes ont mal vécu leur dépôt de plainte
- « Enfermer une enfant de 14 ans devant un représentant de la loi qui la traite de menteuse et qui lui dit que si elle continue à raconter ce genre de connerie elle finira en prison est inadmissible... J'ai pensé au suicide. »

PROTECTION ET JUSTICE

L'ENQUÊTE

- **Parmi les 380 répondant-e-s ayant porté plainte, 77% rapportent avoir mal vécu l'enquête policière, les auditions et la procédure judiciaire.**
- *« Quant à l'enquête toujours en cours, il faut savoir qu'à ce jour elle n'a uniquement pour objet que de passer ma vie et ma vie sexuelle au crible. L'auteur n'a toujours pas été inquiété. »*
- *« Auditions en gendarmerie traumatisantes. Maltraitance psychologique et verbale de leur part. Cinq heures d'audition sans pause en essayant de me faire me contredire ou me dédire, me disant que j'allais briser son couple, sa vie... Lui n'a été entendu que 40 minutes ! »*
- *« Pendant la confrontation en gendarmerie ils m'ont laissée seule avec lui [l'agresseur] dans le bureau pendant dix minutes sans aucune surveillance... »*

PROTECTION ET JUSTICE

LE PROCÈS

- **Parmi les victimes qui sont allées jusqu'au procès, 89% d'entre elles déclarent l'avoir mal vécu**
- *« La procédure est longue et c'est douloureux de toujours devoir se répéter sur les faits et donc psychologiquement j'ai revécu ce viol à chaque fois. Je me suis sentie humiliée à chaque moment de cette procédure. »*
- *« Les avocats qui minimisent les faits en disant que c'est sa parole contre la mienne et que le doute profite à l'accusé. Ça me révolte. On a l'impression que c'est le violeur la victime. »*

PROTECTION ET JUSTICE

UN SENTIMENT D'INJUSTICE

- Prescription et correctionnalisation des viols
- **81%** des répondant-e-s pensent que la justice n'a pas joué son rôle
- *« Le manque de compétences et la culpabilisation de la victime sont pour mon expérience systématiques, je n'ai aucune confiance dans le système. »*
- **82%** des répondant-e-s estiment ne pas avoir été protégé-e-s par la justice ou de façon très insuffisante



PROTECTION ET JUSTICE

UN SENTIMENT D'INJUSTICE

- **les répondant-e-s qui ont affirmé qu'ils ou elles ne s'étaient pas senti-e-s reconnu-e-s comme victimes par la police et la justice ont eu plus tendance à tenter de se suicider que les autres.**
- Le parcours judiciaire est vu comme une « seconde peine »



DES VICTIMES NE SE SONT
PAS SENTIES RECONNUES
PAR LA POLICE ET LA JUSTICE

PROTECTION ET JUSTICE

LE DÉSIR DE RECONNAISSANCE

- Malgré le tableau effrayant qu'elles dressent de la prise en charge judiciaire des violences sexuelles, **62% des victimes seraient prêtes à porter plainte à nouveau si c'était à refaire.**
- Ce chiffre peut s'expliquer par les motivations invoquées pour la plainte : l'espoir d'être reconnue comme victime et la préoccupation pour le sort des autres victimes.

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PHYSIQUE

- **Une anesthésie physique est rapportée par de nombreux-ses répondant-e-s.** Plus d'un tiers des répondant-e-s évoquent un seuil de résistance accru à la douleur, les conduisant parfois à laisser évoluer certaines pathologies pendant un long laps de temps avant de consulter un médecin.
- « Je ne ressens pas les douleurs physiques ce qui m'empêche d'entendre les alertes de santé (péritonite etc.) et a pour conséquence que les médecins banalisent toujours mes symptômes. »
- « J'ai pu marcher avec une fracture du fémur pendant 3 semaines. »





4.

VIOLENCES SEXUELLES

LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE



**78% des victimes
N'ONT PAS PU BÉNÉFICIER
D'UNE PRISE EN CHARGE
D'URGENCE**



**Parmi les victimes de viol prises
en charge en urgence, 84%
N'ONT PAS BÉNÉFICIÉ D'UNE
CONTRACEPTION D'URGENCE**



**Un tiers des victimes
N'ONT PAS TROUVÉ
DE PSYCHIATRE OU DE
PSYCHOTHÉRAPEUTES
FORMÉ-E-S à la prise en charge
des violences sexuelles**



**Les soins gynécologiques,
dentaires et kinésithérapiques
(manipulation du corps)
sont **CONSIDÉRÉS COMME TRÈS
ANXIOGÈNES** par les victimes**

Enquête nationale auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*,
Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014.

Les insuffisances de la prise en charge médicale

- 78% des répondant-e-s n'ont pas eu de prise en charge en urgence
- 1 victime sur 5 parle pour la 1ère fois à un professionnel de santé
- pour 1/3 il n'a pas été possible de trouver des psychiatres ou des psychothérapeutes formés à la prise en charge des violences
- 41% rapportent que les praticiens n'ont pas recherchés ou diagnostiqués des troubles psychotraumatiques et dans 2/3 des cas qu'ils n'ont pas expliqué que les conséquences se soignaient
- une psychose a été diagnostiquée chez près d'1 victime sur 5
- 50% des soins n'ont pas été centrés sur les violences subies
- 50% jugent négativement les soins reçus
- 41% considèrent que certains soins ont été maltraitants

Les victimes mettent 13 ans en moyenne pour trouver une prise en charge adaptée

ENQUÊTE « LES FRANÇAIS-E-S ET LES REPRÉSENTATIONS
SUR LE VIOL ET LES VIOLENCES SEXUELLES »

MÉMOIRE TRAUMATIQUE ET VICTIMOLOGIE



MEMOIRE
TRAUMATIQUE
ET VICTIMOLOGIE

POURQUOI UNE TELLE ENQUÊTE

- ▶ Le déni du viol et la mise en cause des victimes sont encore très répandus : trop de personnes y adhèrent et diffusent des idées fausses qui nuisent gravement aux victimes et garantissent l'impunité aux agresseurs.
- ▶ Pour la première fois en France, il s'agissait d'établir une photographie précise des représentations que les Français-e-s peuvent avoir sur le viol et les violences sexuelles pour :
 - évaluer l'impact des campagnes d'information et de sensibilisation sur cette thématique ;
 - analyser sur quels axes prioritaires les efforts doivent être développés afin de mieux lutter contre ces violences.

FICHE TECHNIQUE

- Une enquête réalisée par IPSOS pour l'association
Mémoire Traumatique et Victimologie

FICHE TECHNIQUE



ÉCHANTILLON

1 001 personnes constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans



DATES DE TERRAIN

Du **25** novembre au **2** décembre 2015.



MÉTHODE

Échantillon interrogé **Internet**
Méthode des quotas : sexe, âge, profession, catégorie



LES CONSÉQUENCES DE LA CULTURE DU VIOL

LES VIOLS SONT FRÉQUENTS



visuel créé par graphique de Meunier-Projet

EN FRANCE,
1 FEMME SUR 6 ET 1 HOMME SUR 20
DÉCLARENT AVOIR SUBI DES VIOLS OU DES
TENTATIVES DE VIOL AU COURS DE LEUR VIE

SEULES 10% DES VICTIMES
PORTENT PLAINTES SUITE AUX VIOLS
OU TENTATIVES DE VIOL SUBIS

LES VIOLS SONT PEU DÉNONCÉS



visuel créé par Léo Fournier de Meunier-Projet

LES VIOLEURS RESTENT IMPUNIS



visuel créé par graphique de Meunier-Projet

SEULS 1% DES VIOLS
FONT L'OBJET D'UNE CONDAMNATION

POUR 4 FRANÇAIS-E-S SUR 10,
LA RESPONSABILITÉ DU VIOLEUR EST
ATTÉNUÉE SI LA VICTIME A EU UNE
ATTITUDE PROVOCANTE EN PUBLIC
OU A FLIRTÉ AVEC LUI

LES VICTIMES SONT MISES EN CAUSE



visuels créés par Chloé Neri et Mélanie Joseph de Meunier-Projet



DES STÉRÉOTYPES SEXISTES QUI PERDURENT

2 TIERS DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT QUE
LES HOMMES ONT UNE SEXUALITÉ PLUS
SIMPLE QUE LES FEMMES



SEXISME

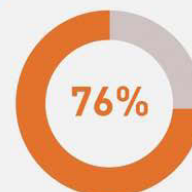


63% DES FRANÇAIS-E-S CONSIDÈRENT
QU'IL EST PLUS DIFFICILE POUR LES
HOMMES QUE POUR LES FEMMES DE
MAÎTRISER LEUR DÉSIR SEXUEL

SEXISME

3 QUARTS DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT
QUE LES FEMMES ONT PLUS TENDANCE À
CONSIDÉRER COMME VIOLENTS DES
ÉVÉNEMENTS QUE LES HOMMES
NE PERÇOIVENT PAS COMME TELS

SEXISME



1 FRANÇAIS-E SUR 4 CONSIDÈRE QUE
DANS LE DOMAINE SEXUEL, LES FEMMES
NE SAURAIENT PAS VRAIMENT CE QU'ELLES
VEULENT PAR RAPPORT AUX HOMMES

SEXISME



MEMOIRE
TRAUMATIQUE
ET VICTIMOLOGIE

www.memoiretraumatique.org
www.stopaudenl.com

SOURCE : Enquête « Les Français-e-s et les représentations sur le viol », Mémoire Traumatique et Victimologie-IPSO, décembre 2015.



UNE FORTE ADHÉSION À LA CULTURE DU VIOL

1 FRANÇAIS-E SUR 5 CONSIDÈRE
QUE BEAUCOUP DE FEMMES QUI DISENT
« NON » À UNE PROPOSITION DE RELATION
SEXUELLE VEULENT EN FAIT DIRE « OUI »

19%

CULTURE DU VIOL

40%

40% DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT
QUE SI LA VICTIMÉ A EU UNE ATTITUDE
PROVOCANTE EN PUBLIC, CELA ATTÉNUÉ
LA RESPONSABILITÉ DU VIOLEUR

CULTURE DU VIOL

1 FRANÇAIS-E SUR 5 JUGE QUE LORS
D'UNE RELATION SEXUELLE, LES FEMMES
PEUVENT PRENDRE DU PLAISIR À ÊTRE
FORCÉES

21%

CULTURE DU VIOL

29%

29% DES FRANÇAIS-E-S PENSENT
QU'À L'ORIGINE D'UN VIOL, IL Y A
SOUVENT UN MALENTENDU

CULTURE DU VIOL



MEMOIRE
TRAUMATIQUE
ET VICTIMOLOGIE

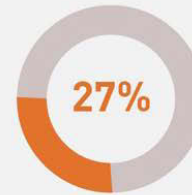
www.memoiretraumatique.org
www.stopaudenl.com

SOURCE : Enquête « Les Français-e-s et les représentations sur le viol », Mémoire Traumatique et Victimologie-IPSOS, décembre 2015.



LA MISE EN CAUSE DES VICTIMES DE VIOL

POUR 27% DES FRANÇAIS-E-S
CELA ATTÉNUÉ LA RESPONSABILITÉ
DU VIOLEUR SI LA VICTIME PORTAIT
UNE TENUE SEXY (MINI-JUPE, DÉCOLLETÉ)



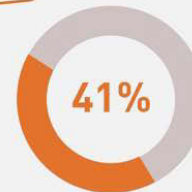
VICTIM-BLAMING*



POUR 15% DES FRANÇAIS-E-S, UNE
VICTIME EST EN PARTIE RESPONSABLE
DE SON VIOL SI ELLE A ACCEPTÉ DE
SE RENDRE SEULE CHEZ UN INCONNU

VICTIM-BLAMING*

4 FRANÇAIS-E-S SUR 10 ESTIMENT QUE
SI L'ON SE DÉFEND VRAIMENT AUTANT QUE
L'ON PEUT ET QUE L'ON CRIE, ON FAIT
LE PLUS SOUVENT FUIR LE VIOLEUR



VICTIM-BLAMING*



1 FRANÇAIS-E SUR 4 CONSIDÈRE QUE
SI L'ON RÉSPECTE CERTAINES RÈGLES
SIMPLES DE PRÉCAUTION ON N'A QUASIMENT
AUCUN RISQUE D'ÊTRE VICTIME DE VIOL

VICTIM-BLAMING*



MEMOIRE
TRAUMATIQUE
ET VICTIMOLOGIE

www.memoiretraumatique.org
www.stopaudeni.com

* VICTIM-BLAMING est un terme anglais que l'on peut traduire par "responsabilisation et culpabilisation de la victime", cela revient à présumer qu'une victime est en partie, voire entièrement, responsable de ce qu'elle a subi. Cela revient par exemple à considérer qu'une victime de viol "l'a cherché" en ayant adopté un comportement "provocant" ou par manque de prudence.

SOURCE : Enquête « Les Français-e-s et les représentations sur le viol », Mémoire Traumatique et Victimologie-IPSOS, décembre 2015.



LA MÉCONNAISSANCE DE LA DÉFINITION LÉGALE DU VIOL

1 FRANÇAIS-E SUR 4 CONSIDÈRE QUE
FORCER UNE PERSONNE À FAIRE UNE
FELLATION N'EST PAS UN VIOL, MAIS
UNE AGRESSION SEXUELLE

FAUX



1 FRANÇAIS-E SUR 4 CONSIDÈRE QUE
RÉALISER UN ACTE DE PÉNÉTRATION
AVEC LE DOIGT SUR UNE PERSONNE
QUI LE REFUSE N'EST PAS UN VIOL

FAUX

PLUS D'1 FRANÇAIS-E SUR 5 ESTIME QU'IL
N'Y A PAS VIOL LORSQUE LA PERSONNE
CÈDE QUAND ON LA FORCE

FAUX



17% DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT QUE
FORCER SA CONJOINTE À AVOIR UN
RAPPORT SEXUEL ALORS QU'ELLE LE
REFUSE N'EST PAS UN VIOL

FAUX

« TOUT ACTE DE PÉNÉTRATION SEXUELLE, DE QUELQUE NATURE QU'IL SOIT, COMMIS SUR LA PERSONNE D'AUTRUI PAR VIOLENCE, CONTRAINTE, MENACE OU SURPRISE EST UN VIOL. » – ARTICLE 222-23 DU CODE PÉNAL



MEMOIRE
TRAUMATIQUE
ET VICTIMOLOGIE

www.memoiretraumatique.org
www.stopaudenit.com

SOURCE : Enquête « Les Français-e-s et les représentations sur le viol », Mémoire Traumatique et Victimologie-IPSOS, décembre 2015.



LA MÉCONNAISSANCE DES STATISTIQUES DU VIOL

57% DES FRANÇAIS-E-S CONSIDÈRENT QUE C'EST À L'ADOLESCENCE QU'UN VIOL A LE PLUS DE RISQUE D'INTERVENIR :

PAS SI VRAI

visual créé par le type de Beau-Projet



51% DES VICTIMES DÉCLARENT AVOIR SUBI LES PREMIÈRES VIOLENCES SEXUELLES AVANT 11 ANS, ET 81% AVANT 18 ANS

Enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.



90% DES VIOLS SONT COMMIS PAR DES PROCHES DE LA VICTIME

Enquête « Cadre de Vie et Sécurité 2010-2015 », INSEE-ONDORP.

44% DES FRANÇAIS-E-S CONSIDÈRENT QUE C'EST PAR UN INCONNU QUE L'ON COURT LE PLUS DE RISQUE D'ÊTRE VIOLÉ-E

FAUX

visual créé par Margot Michard de Beau-Projet

65% DES FRANÇAIS-E-S PENSENT QU'IL Y AURAIT MOINS DE 50 000 VIOLS CHAQUE ANNÉE EN FRANCE

FAUX

98 000 VIOLS ET TENTATIVES DE VIOL SONT RECENSÉS CHAQUE ANNÉE EN FRANCE SUR LES 18-75 ANS, DONT 84 000 SUR DES FEMMES. CE CHIFFRE NE TIEN PAS COMPTE DES MINEUR-E-S, QUI, SELON LES ESTIMATIONS, SÉRAIENT 154 000 À ÊTRE VICTIMES DE VIOLS ET TENTATIVES DE VIOL CHAQUE ANNÉE

Enquête « Cadre de Vie et Sécurité 2010-2015 », INSEE-ONDORP.



SEULES 10% DES VICTIMES DE VIOL PORTENT PLAINTÉ

Enquête « Cadre de Vie et Sécurité 2010-2015 », INSEE-ONDORP.

47% DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT QUE LES VICTIMES DE VIOL PORTENT PLAINTÉ DANS 25% DES CAS

FAUX

visual créé par Adèle Hernandez de Beau-Projet



UNE RECONNAISSANCE DE L'IMPACT DES VIOLS

95% DES FRANÇAIS-E-S CONSIDÈRENT
QUE LES VIOLENCES SEXUELLES ONT DE
GRAVES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ
DES VICTIMES

VRAI

Visual créé par Clara Keri de Neau Project



PATHOLOGIES CARDIO-VASCULAIRES MALADIES AUTO-IMMUNES
DOULEURS CHRONIQUES CANCER TROUBLES NEUROLOGIQUES
TROUBLES ANXIÉUX PATHOLOGIES PULMONAIRES TROUBLES
DU SOMMEIL PHOBIES HYPERVIGILANCE IDÉES SUICIDAIRES
TROUBLES GASTRO-INTESTINAUX AFFECTIONS DERMATOLOGI-
QUES HYPERTROPHIEMENTS THYROÏDIEN DÉPRESSION
MIGRAINES FATIGUE CHRONIQUE FIBROMYALGIE

UN IMPACT SUR LA SANTÉ MENTALE POUR **95%**
DES VICTIMES, SUR LA SANTÉ PHYSIQUE
POUR **69%** D'ENTRE ELLES.

Enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.



1 VICTIME SUR 2
EST SUJETTE À DES TROUBLES ADDICTIFS

Enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.

81% DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT QUE
LES VICTIMES DE VIOL ONT PLUS DE
RISQUES DE DÉVELOPPER DES CONDUITES
ADDICTIVES OU DES TROUBLES PSYCHIQUES

VRAI

Visual créé par Meline Jougnot de Neau Project

67% DES FRANÇAIS-E-S JUGENT
QU'IL EST IMPOSSIBLE DE SE
REMETTRE D'UN VIOL,

FAUX

LES CONSÉQUENCES PSYCHOTRAUMATIQUES DES
VIOLENCES SEXUELLES NE SONT PAS IRRÉMÉDIABLES,
**DES SOINS ADAPTÉS
PERMETTENT DE LES TRAITER**

SALMONA, Muriel, « Violences sexuelles. Les 40 questions-réponses incontournables », Paris, Dunod, 2015.



83% DES VICTIMES N'ONT REÇU
AUCUNE PROTECTION

78% N'ONT PAS PU BÉNÉFICIER
D'UNE PRISE EN CHARGE EN URGENCE

1 VICTIME SUR 3 N'A PAS PU
TROUVER DE PSYCHOTHÉRAPEUTE FORMÉ-E

Enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.

72% DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT QUE,
DANS L'ENSEMBLE, LES VICTIMES
DE VIOL NE SONT PAS BIEN
SOIGNÉES ET PROTÉGÉES

VRAI

Visual créé par Meline Jougnot de Neau Project

RECOMMANDATIONS

1/ Mettre en œuvre une vraie politique de lutte contre ces violences :

- un plan national spécifique,
- un observatoire national spécifique pour recenser et faire des études afin d'améliorer la connaissance des violences sexuelles, mais aussi renforcer la prévention de ces violences

2/ Créer des campagnes d'information et de sensibilisation à destination du grand public pour :

- déconstruire les idées fausses et tous les stéréotypes qui alimentent la culture du viol
- améliorer la prévention
- améliorer la connaissance de la loi et des droits des personnes
- donner des outils de compréhension pour expliquer les réactions des victimes
- informer sur les conséquences des violences sexuelles sur la santé mentale et physique

RECOMMANDATIONS

3/ Former les professionnel-le-s susceptibles d'être en contact avec des victimes de violences sexuelles :

- ▶ pour améliorer la prévention et le dépistage en population générale
- ▶ améliorer la protection et la prise en charge des victimes

4/ Une prévention des violences sexistes et sexuelles et une éducation à l'égalité femme-homme et au respect des droits des personnes dès le plus jeune âge

5/ Prendre en compte de la gravité des conséquences sur la santé des victimes :

- ▶ avec le renforcement de la formation des professionnel-le-s de la santé
- ▶ et la création immédiate par décret de centres de soins et d'accueil en urgence spécifiques et pluridisciplinaires pour toutes les victimes de violences sexuelles sur l'ensemble du territoire

RECOMMANDATIONS

6/ Créer un observatoire national sur l'impact des violences sexuelles sur la santé, et sur l'accompagnement et le soin des victimes

- voué à la conduite de programmes de recherche et de collecte de données

7/ Lutter contre l'impunité des agresseurs et pour l'amélioration et l'application effective des lois

8/ Créer une charte en concertation avec les différents médias d'information et de production de contenu

- afin qu'ils ne participent plus à la diffusion de représentations sexistes, de stéréotypes et d'idées fausses concernant les violences sexuelles

CAMPAGNE

STOP AU DENI

SITE stopaudeni.com

PETITIONS

QUESTIONNAIRE

D'EVALUATION

DU PARCOURS DE SOINS

DES VICTIMES DE

VOLENCES SEXUELLES

**STOP
AU
DENI**

**Le viol a des conséquences
traumatiques similaires à la
torture.**

Sans aide et sans reconnaissance
du crime qu'elle a subi, elle revivra
sans cesse cette scène.

www.stopaudeni.com



MEMOIRE
TRAUMATIQUE
ET VICTIMOLOGIE

SOYONS SOLIDAIRES

N'abandonnons pas les victimes de violences.

www.memoiretraumatique.org

D^r Muriel Salmona

VIOLENCES SEXUELLES

Les 40 questions-réponses incontournables

Qui sait que 81 % des victimes de violences sexuelles ont subi les premières violences avant l'âge de 18 ans ? Qui sait qu'une femme sur 5 et un homme sur 14 ont subi des agressions sexuelles dans leur vie ? que plus de 250 000 viols sont commis chaque année en France essentiellement par des proches et dans tous les milieux sociaux ?

Qui sait que l'impact des violences sexuelles sur la santé des victimes est majeur à court, moyen et long termes ?

Dénoncer les idées fausses, le déni et la loi du silence, demander que les droits des personnes victimes soient respectés, pour qu'elles soient protégées, reconnues et soignées, donner des outils pour mieux les comprendre et en être solidaires, c'est l'objectif de ce livre qui fournit des réponses claires :

- aux questions que personne *ne devrait plus* se poser ;
- mais aussi aux questions que tout le monde devrait se poser.

Un livre qui éclaire d'un jour nouveau un dossier encore trop souvent tabou.



Muriel Salmona est psychiatre, psychotraumatologue, chercheuse et formatrice en psychotraumatologie et en victimologie. Présidente et fondatrice de l'association Mémoire traumatique et Victimologie. Elle a publié en 2013 Le livre noir des violences sexuelles (Dunod).

www.memoiretraumatique.org



9 782100 721863

xxxxx
ISBN 978-2-xxxxxx



Couverture - Atelier Dubouche-Thirionier

D^r Muriel Salmona

VIOLENCES SEXUELLES
Les 40 questions-réponses incontournables



D^r Muriel Salmona

VIOLENCES SEXUELLES



Les 40 questions-réponses
incontournables

DUNOD



MEMOIRE
TRAUMATIQUE
ET VICTIMOLOGIE

ESPACE PRESSE

ESPACE PROFESSIONNELS ET INTERVENTIONS

Soutenir
l'association

L'ASSOCIATION

CAMPAGNES
& COLLOQUES

PUBLICATIONS
& RESSOURCES

PSYCHOTRAUMATISMES

VIOLENCES

QUE FAIRE EN CAS
DE VIOLENCES

VIDÉOS

MEMOIRE TRAUMATIQUE ET VICTIMOLOGIE Ipsos Public Affairs

Les Français et les représentations sur le viol

Décembre 2015

Préparé pour Mémoire traumatique et victimologie

Par Etienne MERCIER & Anthony BAREA

Enquête commandée par l'association

GAME CHANGERS

LES ACTUALITÉS DE L'ASSOCIATION

[Toutes les actualités](#)



• POURQUOI INTERDIRE LA FESSÉE ?



• LE NOUVEAU LIVRE DE MURIEL SALMONA



• LE RAPPORT IMPACT DES VIOLENCES SEXUELLES DE L'ENFANCE À L'ÂGE ADULTE



ARTICLES DE LA

- Introduction
- M canismes
- Cons quences
- La m moire
traumatique en bref
- Dissociation
traumatique
- Conduites   risque
- Troubles cognitifs



ARTICLES DE LA
DOCTEUR MURIEL
SALMONA

Voir les articles

DOCUMENTS  
T L CHARGER

M CANISMES

Page  labor e   partir des travaux du Dr Muriel Salmona sur les m canismes psychologiques et neurobiologiques psychotraumatiques.
Tous droits r serv s, demander l'autorisation de l'auteur drmsalmona@gmail.com avant toute reproduction sur internet ou sur les supports traditionnels.

R SUM 

Animation pr sent e par le magazine de la sant  de France 5 sur les m canismes psychotraumatiques lors d'un viol

[Voir le lien externe](#)

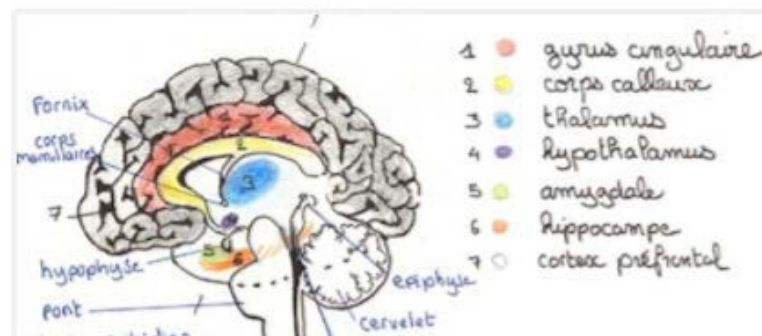
• D FINITION

• DESCRIPTION DE LA R PONSE  MOTIONNELLE

La r ponse  motionnelle est initi e et contr l e par un groupe de structures c r brales : **LE SYST ME LIMBIQUE**.

Ce syst me limbique joue donc **un r le essentiel dans les  motions mais aussi dans la m moire**. Il est form  de : la r gion septale, le fornix, les hippocampes, les amygdales c r brales, les zones corticales suivantes : le cortex pr -frontal, cingulaire, parahippocampique.

La structure principale qui contr le l'expression des r ponses  motionnelles (r ponse de d fense de l'organisme, changements physiologiques, r actions comportementales) est l'**AMYGDALE**, petite structure c r brale sous-corticale, elle est aussi **le si ge de la m moire  motionnelle** dite implicite (c'est   dire non consciente).





MEMOIRE
TRAUMATIQUE
ET VICTIMOLOGIE

ESPACE PRESSE

ESPACE PROFESSIONNELS ET INTERVENTIONS



Soutenir
l'association

L'ASSOCIATION

CAMPAGNES
& COLLOQUES

PUBLICATIONS
& RESSOURCES

PSYCHOTRAUMATISMES

• VIOLENCES •

QUE FAIRE EN CAS
DE VIOLENCES

VID OS

- Introduction
- Combattre les violences
- Violences physiques
- Violences psychologiques
- Violences sexuelles
- Violences faites aux femmes
- Violences faites aux enfants
- Violences conjugales
- Violences  ducatives
- Terrorisme et attentats



VIOLENCES CONJUGALES

Page r d g e par le Dr Muriel Salmona, ao t 2010. Pour en savoir plus lire  galement :

Articles de la Dre Salmona

La grossesse   l preuve des violences conjugales paru dans *Violences conjugales et famille*, ouvrage supervis  par Coutanceau R et Salmona M., Paris, Dunod, 2016.

Comprendre l'emprise pour mieux prot ger les victimes de violences conjugales paru dans *Violences conjugales et famille*, ouvrage supervis  par Coutanceau R et Salmona M., Paris, Dunod, 2016

Le changement dans la psychoth rapie des femmes victimes de violences conjugales paru dans *Psychoth rapie et  ducation : la question du changement*, ouvrage collectif sous la direction de R. Coutanceau et J. Smith, Paris, Dunod, 2015.

Grossesse et violences conjugales : impact sur l'enfant, d cembre 2008, paru en Belgique dans le n 59 de la revue de l'Observatoire

Articles de la Dre la Dr Judith Trinquart

Prise en charge   l'UMJ des femmes victimes de violences conjugales paru dans *Violences conjugales et famille*, ouvrage supervis  par Coutanceau R et Salmona M., Paris, Dunod, 2016.

Articles de Sokhna Fall

Mauvais conjoint, bon parent ? paru dans *Violences conjugales et famille*, ouvrage supervis  par Coutanceau R et Salmona M., Paris, Dunod, 2016.

• G N RALIT S

• LES CHIFFRES

• PROCESSUS, M CANISMES ET CONS QUENCES

• PR VENIR, D PISTER ET PROT GER - LA LOI

• VIOLENCES CONJUGALES PENDANT LA GROSSESSE

• IMPACT DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LES ENFANTS



MEMOIRE
TRAUMATIQUE
ET VICTIMOLOGIE

ESPACE PRESSE

ESPACE PROFESSIONNELS ET INTERVENTIONS



L'ASSOCIATION

CAMPAGNES
& COLLOQUES

PUBLICATIONS
& RESSOURCES

PSYCHOTRAUMATISMES

VIOLENCES

QUE FAIRE EN CAS
DE VIOLENCES

• VIDÉOS •

- Télévisions et radios
- Campagnes
- Autres vidéos



RETROUVEZ-NOUS
SUR TWITTER



Muriel Salmona a retweeté

Ingrid Darroman
@IngridDarroman

On suit

@PayeTonBahut

Elles témoignent du sexisme
des violences ds les étab sco

Elles sont aussi là
facebook.com/payetonbahut/
#outesunies

TÉLÉVISIONS ET RADIOS

9 JANVIER 2017 MODIFIER LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION POUR LES CRIMES SEXUELS SUR LES MINEURS



• Texte de cette chronique : http://www.francetvinfo.fr/sante/soigner/abus-sexuels-allonger-les-delaix-de-prescription-pour-les-mineurs_2009645.html • 09 janvier 2017

7 JANVIER 2017 ALLONGER LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION POUR LES CRIMES SEXUELS SUR LES MINEURS



- T l visions et radios
- Campagnes
- Autres vid es



RETROUVEZ-NOUS
SUR TWITTER



Muriel Salmona a retweet 



On suit

@PayeTonBahut
Elles t moignent du sexisme
des violences ds les  tab sco
Elles sont aussi l 
facebook.com/payetonbahut/
#toutesunies

4 5

Muriel Salmona a retweet 

AUTRES VID ES

FOCUS 1 - LA SID RATION PSYCHIQUE LORS DES VIOLENCES SEXUELLES



2 vid es par Marinette 16 ao t 2016

FOCUS 2 - LA SID RATION : POUR ALLER PLUS LOIN



POURQUOI PARLE-T-ON DE SIDERATION APRES UN VIOL

syndrome post-traumatique viol

Partager

Plus d'infos



[Pourquoi parle-t-on de sidération après un viol](#)

BAGNEUX, LE 12 MARS 2011 - UPP FEMMES DEBOUT - MURIEL SALMONA



[UPP Femmes debout - table ronde Violences à l'égard des femmes : intervention de Muriel Salmona](#)



[Mécanismes psychotraumatiques lors du viol : interview de Muriel Salmona par Cristelle Joly pour PratiSTV](#)

MÉCANISMES PSYCHOTRAUMATIQUES LORS DES VIOLENCES SEXUELLES : INTERVIEW DE MURIEL SALMONA PAR CRISTELLE JOLY POUR PRATISTV



ACE score des expériences négatives dans l'enfance: questionnaire

Au cours des 17 premières années de votre vie et avant l'anniversaire de vos 18 ans:

1. Un parent ou un adulte à la maison vous a-t-il **souvent ou très souvent**... dit des injures, insulté, rabaissé ou humilié?

Ou

agi d'une manière qui vous faisait craindre des blessures physiques? Oui Non Si Oui entrer 1

2. Un parent ou un adulte à la maison vous a-t-il **souvent ou très souvent** poussé, empoigné, giflé ou jeté quelque chose sur vous?

Ou

frappé si fort que vous aviez des marques sur le corps ou que vous étiez blessé? Oui Non Si Oui entrer 1

3. Un adulte ou une personne d'au moins 5 ans de plus que vous, vous a-t-il Touché ou caressé ou avez-vous touché leur corps de manière sexuelle?

Ou

tenté ou a-t-il effectivement eu des rapports sexuels oraux, anaux ou vaginaux? Oui Non Si Oui entrer 1

4. Avez-vous ressenti **souvent ou très souvent** que
Personne de votre famille ne vous aimait ou pensait que vous étiez important ou spécial.

Ou

Votre famille ne faisait pas attention aux uns et aux autres, ne se sentait pas proche les uns des autres ou n'apportait pas son soutien aux uns et aux autres? Oui Non Si Oui entrer 1

ACE score des expériences négatives dans l'enfance: questionnaire

- 5. Avez-vous **souvent ou très souvent** ressenti que...

Vous n'aviez pas assez à manger, que vous deviez porter des vêtements sales et que vous aviez

personne pour vous protéger

Ou

Vos parents étaient trop ivres ou drogués pour prendre soin de vous ou pour vous emmener chez un médecin si vous en aviez besoin?

Oui Non Si Oui entrer 1

6. Avez-vous perdu un parent biologique à cause d' un divorce ou d'un abandon ou pour une autre raison?

Oui Non Si Oui entrer 1

7. Est-il arrivé que votre mère ou votre belle-mère soit

Souvent ou très souvent poussée, épuisée, giflée ou envoyait-on contre elle quelque chose?

Ou

Parfois, souvent ou très souvent frappée du pied, mordue ou frappée du poing ou avec un objet dur

Ou

frappée à plusieurs reprises pendant au moins plus de quelques minutes ou menacée avec une arme à feu ou un couteau?

Oui Non Si Oui entrer 1

ACE score des expériences négatives dans l'enfance (10) : questionnaire

- 8. Avez-vous vécu avec quelqu'un qui avait un problème de boisson ou était alcoolique ou était toxicomane?

Oui Non Si Oui entrer 1

-
9. Un membre à la maison souffrait-il d'une dépression ou d'une maladie mentale ou un membre de la maison a-t-il tenté de se suicider?

Oiu Non Si Oui entrer 1

-
10. Un membre de la maison a-t-il été en prison?

Oui Non Si Oui entrer 1

-
- **Maintenant additionner vos réponses "Oui": Voici le résultat de votre score ACE_____**

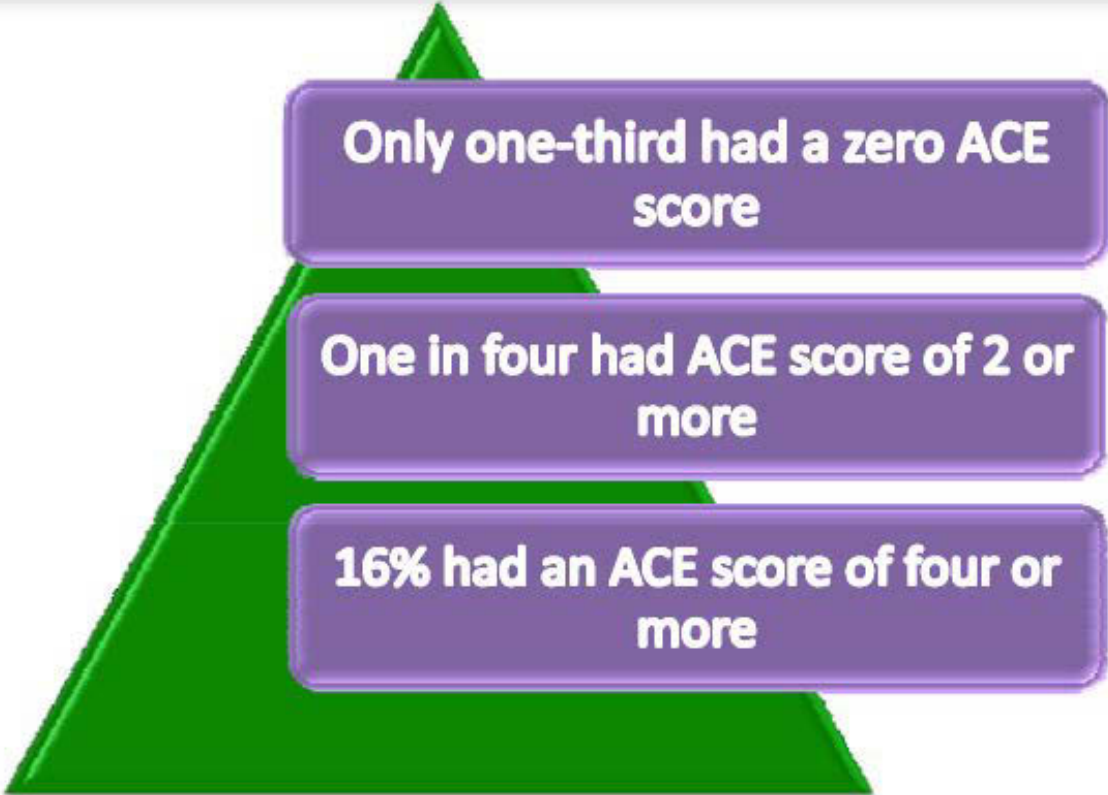
The Adverse Childhood Experiences (ACE Study)

Largest study of its kind ever (almost 18,000 participants)

Examined the health and social effects of adverse childhood experiences over the lifespan

Majority of participants were 50 or older (62%), were white (77%) and had attended college (72%).

ACE Score



Only one-third had a zero ACE score

One in four had ACE score of 2 or more

16% had an ACE score of four or more

ACE Study

Strong, graded relation to childhood adversity

Smoking

Attempted suicide

COPD

Revictimization

Heart Disease

Teen pregnancy

Diabetes

Fractures

Obesity

Promiscuity

Hepatitis

Sexually transmitted disease

Alcoholism

Poor job performance

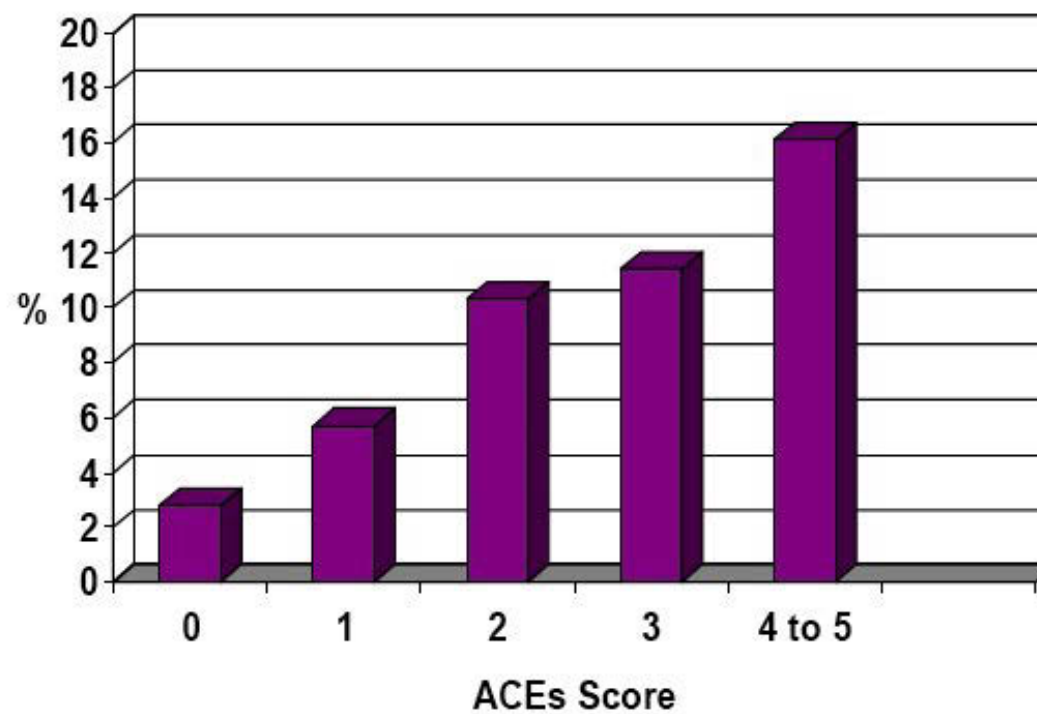
Other substance abuse

Poor self-rated health

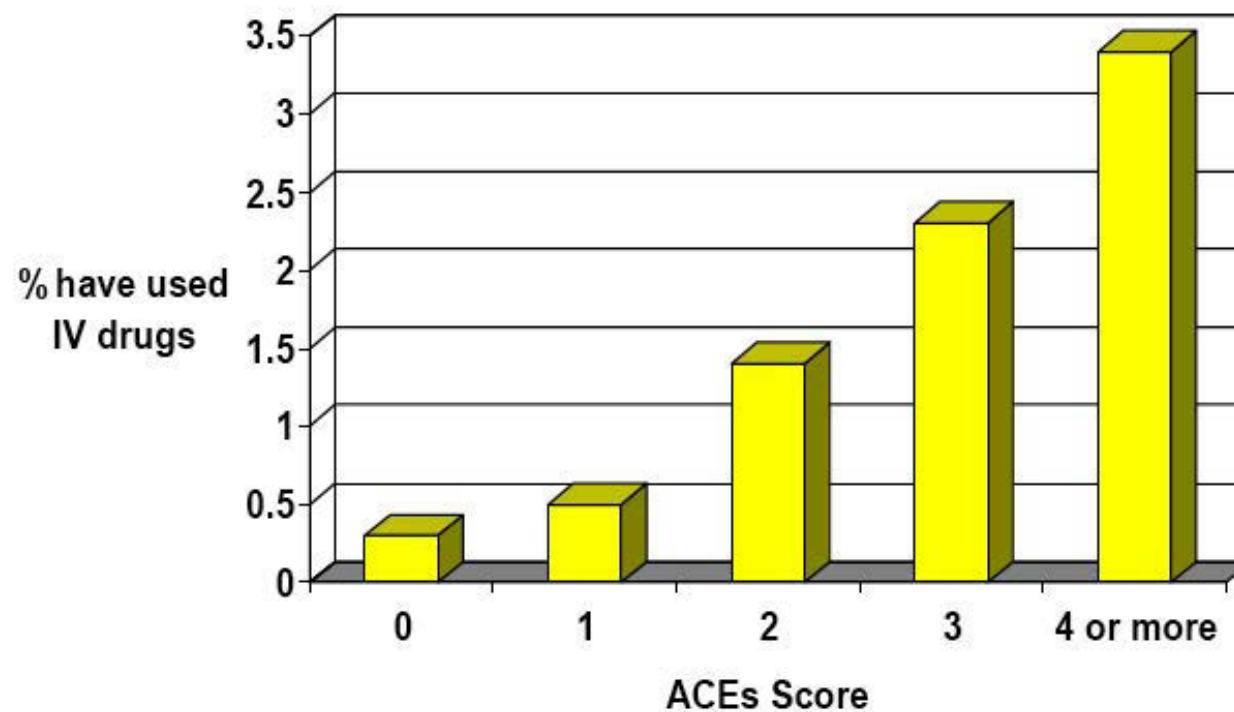
Depression

Violent relationships

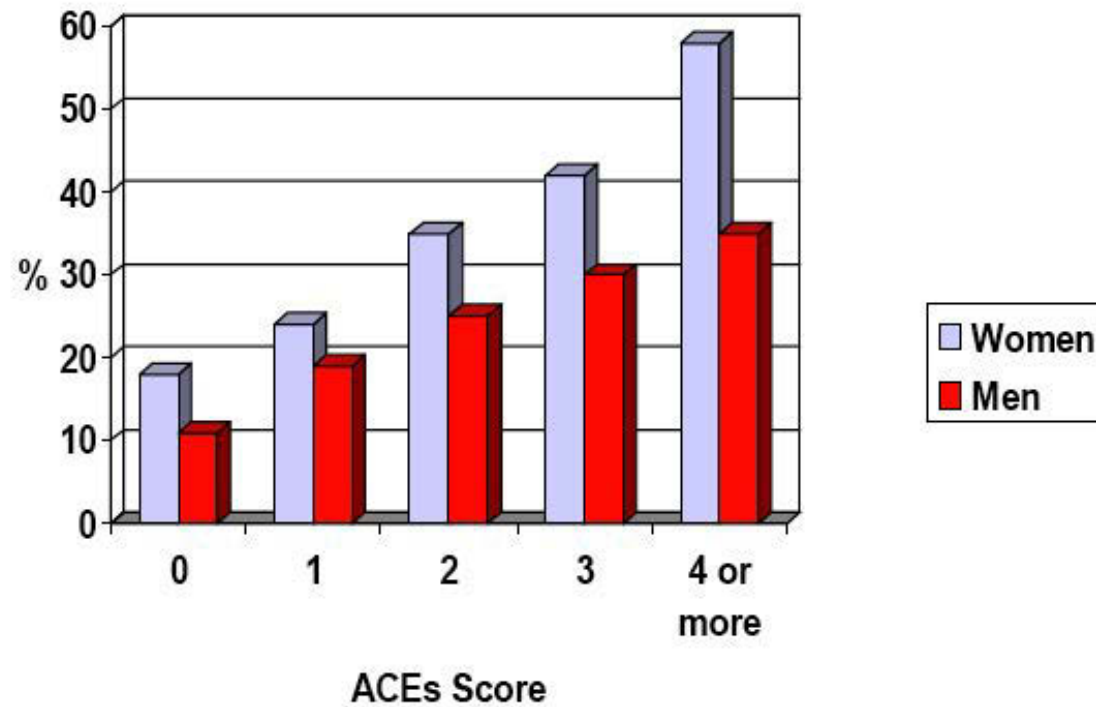
ACES AND ADULT ALCOHOLISM



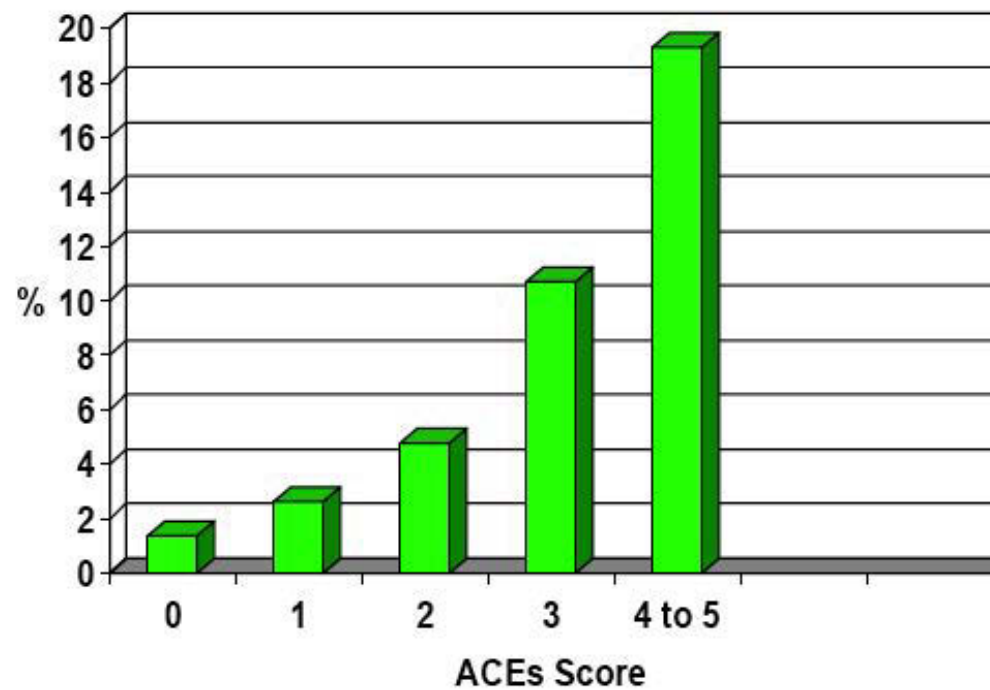
ACES AND IV DRUGS



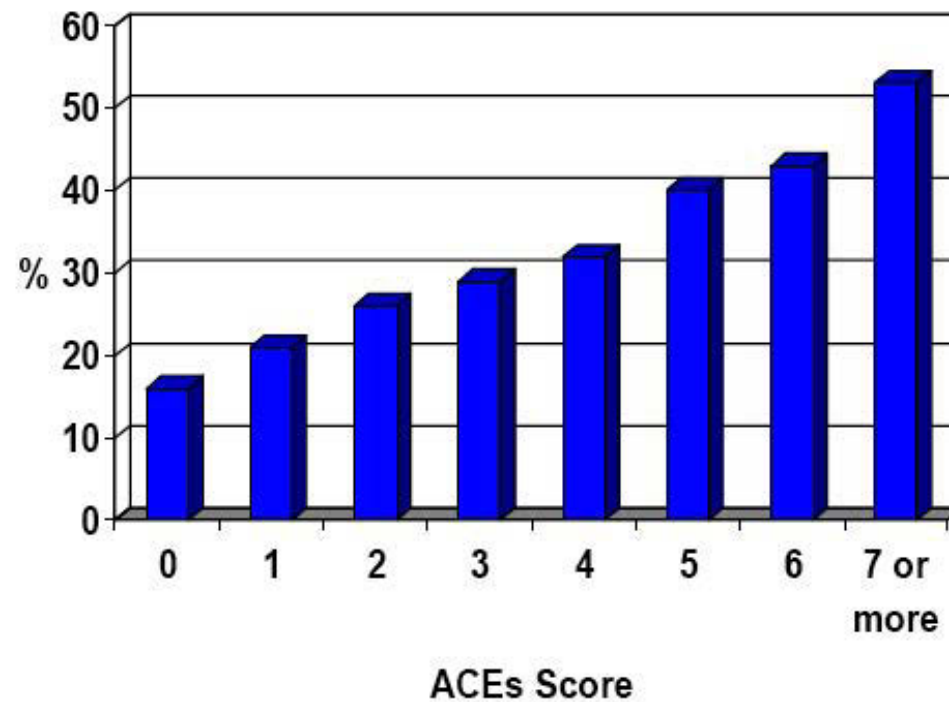
ACES AND CHRONIC DEPRESSION



ACES AND ATTEMPTED SUICIDE



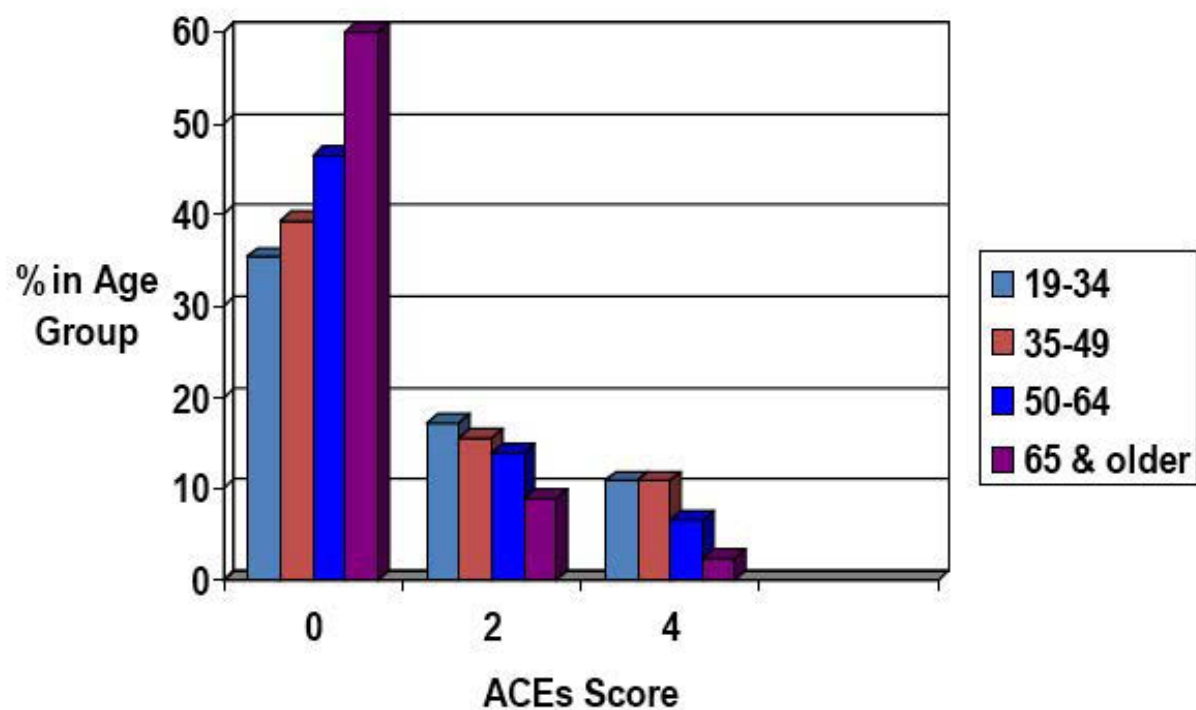
ACES & TEEN PREGNANCY



ACEs and Risk of Revictimization

ACE Score	Intimate Partner Violence	Rape
0	1.0	1.0
1	1.9	2.0
2	2.1	2.8
3	2.7	4.2
4	4.5	5.3
5 or more	5.1	8.9

EFFECT OF ACES ON MORTALITY



Many chronic diseases in adults are determined decades earlier, in childhood.